



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 20 septembre 2024 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20240920_061 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Date de la convocation : 13 septembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Date d'affichage : 1 ^{er} octobre 2024	Nombre de présents : 101	Contre :
Secrétaire de séance : Xavier MONNAIS	Nombre de pouvoirs : 2	Abstention(s) :
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 103	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt septembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – AUZANNEAU Isabelle – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Marie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BOULINEAU Daniel – BOUTILLET Patrick – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BUJAULT Jean – CERTAIN Alain – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEJOLLAT Daniel – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – GUIONNET Claudie – HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – HURBE Frédéric – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – LACOLLE Michel – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEROUGE Alexandre – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MOREAUX Philippe – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – OULIER Anne-Marie – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – RAIMBERT Christèle – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROLLE-MILAGUET Thierry – ROTUREAU Bernard – SAVARD Bernard – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – THEFAUT Roselyne – TERRANOVA Jean-Luc – TESSEREAU Thierry – THEUTTHOUNE Gisèle – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VARESCON Jean-Charles – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

086-258600493-20240920-C20240920_061-DE
Reçu le 01/10/2024

N° C20240920_061 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Xavier MONNAIS, représentant la commune de THOLLET, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Convention d'engagement partenarial**
- 2. Questions diverses.**

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061-DE
Reçu le 01/10/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL
du 29 mars 2024
Assemblée Générale

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 15 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 194
Date d'affichage : 12 avril 2024	Nombre de présents : 101
Secrétaire de séance : Xavier MONNAIS	Nombre de pouvoirs : 6
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 107

Le vingt-neuf mars de l'an deux mille vingt-quatre à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes « Michel MAUPIN » à Lussac-les-Châteaux, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – APPOLINAIRE Emmanuel – AUDOUX François – BARDET Alain – BARON Jean-Pierre – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BAUDOIN Victor – BAUVAIS Claudie – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGAARD Lionel – BREGAUD Louis – BREGAON Pascal –BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARTRIN Noémie – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHEMIN Dominique – CHEVAIS Claudine – CLEMENT Laurent – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUSIN Serge – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DECHATRE Daniel – DEJOLLAT Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAITY Joël – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GRIMAUD Serge – GROLLIER Louis-Marie – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – HAQUET Lydia – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – LATU Roland – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MAILLET Hugues – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – MINOT Patrick – MONNAIS Xavier – MORILLON Gérard – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – OUISTE Jean-René – PERIVIER Joël – PERRIN Thierry – PEYRAT Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – RODIER Jeanine – ROLLE-MILAGUET Thierry – SAVARD Bernard – SCHERHAG Jacques – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SIROT Régis – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De BEAUVALLET Franck à COURAULT Bruno – De COUROT Jean-Yves à TRIQUET David – De GARDA-FLIP Nelly à SIMON Valérie – De GRANGEON Jacky à MULTEAU Gilles – De ROUET Didier à CHARRIER Patrick – De RENAUD Edouard à ROYER Patrick

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

N° C20240329_025 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 101	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 107	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du comité syndical n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Xavier MONNAIS, représentant la commune de THOLLET, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Approbation du compte de gestion 2023 du budget général**
- 2. Adoption du compte administratif 2023 et affectation des résultats**
- 3. Versement d'une subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière »**
- 4. Vote du budget général pour l'année 2024**
- 5. Nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**
- 6. Modification du tableau des effectifs**
- 7. Questions diverses.**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité, ainsi que la liste des marchés conclus en fin 2023/2024.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

N° C20240329_026 : Approbation du compte de gestion 2023 du budget général

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 101	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 107	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.2121-31,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Vu le compte de gestion annexé.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur.

Il reprend le résultat des exercices précédents, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes à ceux du compte administratif, qui sera également soumis au vote.

Après présentation en séance par Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux (SGC Sud-Vienne), le Comité décide :

- > **D'approuver le compte de gestion 2023 du budget général (24400) tel que présenté ;**
- > **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2023.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

N° C20240329_027 : Adoption du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 100	Contre :
Nombre de pouvoirs : 5	Abstention(s) :
Nombre de votants : 105	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-12 à L1612-13,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération n°C20230405_029 approuvant le budget primitif pour l'année 2023.

La Vice-Présidente, Josette COLAS présente le rapport suivant :

Pour mémoire, la présente assemblée a fait le choix d'adopter le **référentiel budgétaire et comptable M57** de manière anticipée à compter du 1^{er} Janvier 2023. Ce référentiel n'a pu être adopté que pour le budget général (24400) du fait de sa qualification de **Service Public Administratif (SPA)**, les deux autres budgets du Syndicat (Gestion des déchets ménagers & travaux publics), sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et demeurent donc régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le compte administratif doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte et doit faire l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Ce dernier dresse le bilan de l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées pour chaque section (fonctionnement & investissement), il constitue donc un arrêt des comptes de l'Ordonnateur. Comme précédemment indiqué, il doit être en concordance avec le compte de gestion, tenu par le Comptable public.

Le SIMER a pour habitude de voter en même temps le compte administratif et le budget pour permettre l'intégration des résultats.

Pour l'année 2023, le budget a été voté le 5 avril 2023 et n'a fait l'objet d'aucune décision modificative.

Après exposé du rapport de présentation, le Comité décide :

- > D'adopter le compte administratif 2023 du budget général, comme suit :**

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	647 560,52 €
Recettes	654 067,94 €
Résultat de l'année	6 507,42 €
Résultat de fonctionnement reporté	15 255,29 €
Résultat de clôture	21 762,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	17 843,65 €
Résultat de l'année	17 843,65 €
Résultat d'investissement reporté	27 630,95 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	45 474,60 €

RESULTAT CUMULE	67 237,31 €
-----------------	--------------------

> **D'affecter les résultats 2023 du budget général, comme suit :**

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	21 762,71 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	45 474,60 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N° C20240329_028 : Versement d'une subvention à l'organisation syndicale
« Force Ouvrière »**

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 101	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 107	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

086-258600493-2024-09-01-C20240329_028-061B-DE
Reçu le 08/10/2024

SIMFER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29.03.2024

Vu la délibération du Comité Syndical N°C20230405_031 en date du 5 avril 2023 autorisant le versement d'une première subvention.

Le Président présente le rapport suivant :

Il est rappelé que conformément au décret n°85-397 du 2 avril 1985, le SIMER met à disposition du syndicat Force Ouvrière une partie d'un bâtiment annexe situé Place de la Victoire à Montmorillon, ainsi que les équipements utiles à l'exercice de l'activité syndicale (mobilier, téléphone ...).

L'année passée, afin de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement (assurance), l'organisation syndicale FO avait sollicité auprès du SIMER une demande de subvention à hauteur de 200 €. Cette demande avait été approuvée lors de la séance de l'assemblée générale du 5 avril 2023.

Au titre de l'année 2024, celle-ci renouvelle sa demande pour un montant de subvention identique.

Dès lors, le Comité décide :

- > **D'approuver le versement d'une subvention de 200 € à l'organisation syndicale Force Ouvrière. Etant précisé que celui-ci devra présenter au SIMER un rapport détaillant l'utilisation de la subvention sollicitée.**
- > **D'inscrire les crédits afférents au budget primitif 2024.**

□ Débats/observations :

Le Président rappelle que seule l'organisation syndicale Force Ouvrière est représentée au sein du SIMER.

N° C20240329_029 : Vote du budget général pour l'année 2024

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 101	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 107	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.1612-2 à L1612-11,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

Le Président présente le rapport suivant :

Avant de procéder au vote du **budget primitif pour l'année 2024**, il convient d'examiner le **rapport de présentation joint en annexes**

Ainsi, après exposé dudit rapport, le Comité décide :

> D'adopter le budget primitif 2024 tel que présenté dont les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	811 500,00 €	789 737,29 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	21 762,71 €
Total 1 _ section de fonctionnement		811 500,00 €	811 500,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	62 441,60 €	16 967,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	45 474,60 €
Total 2 _ section d'investissement		62 441,60 €	62 441,60 €
TOTAL BUDGET 2024 (1 + 2)		873 941,60 €	873 941,60 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20240329_030 : Nomenclature M57- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 101	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 107	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

AR Prefecture

Vu la délibération n°C20220401_036 en date du 1^{er} avril 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général du SIMER au 1^{er} janvier 2023.

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29.03.2024

Le Président présente le rapport suivant :

Le Président indique qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, l'Assemblée est appelée à **définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.**

En effet, ce référentiel donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette mesure permet :

- **de disposer de plus de souplesse budgétaire** puisqu'elle offre au Syndicat le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.
- **d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits** afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, **le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance**, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Ainsi, le Comité décide :

- > **De donner pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des deux sections déterminées à l'occasion du budget ;**
- > **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20240329_031 : Modification du tableau des effectifs

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 101	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 107	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016

AR Préfecture

portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- Vu** la convention collective nationale des activités du déchet et ses annexes (IDCC 2149) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Cadres (IDCC n° 3212) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : ETAM (IDCC n° 2614) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Ouvriers (IDCC n° 1702) ;
- Vu** l'article L. 1224-1 du code du travail et suivants ;
- Vu** l'avis conforme du Comité Social Territorial en date du 6 mars 2024.

La Vice-Présidente, Josette COLAS présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis au SIMER les tableaux d'**avancement de grade au titre de l'année 2024**.

Pour rappel, la Loi d'août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades.

Pour ce faire, le Président du SIMER a pris un arrêté le 15 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion, nécessaires pour la promotion des agents. Les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois, mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

Ainsi sur proposition du Président, il paraît nécessaire de faire évoluer certains agents qui remplissent les conditions d'avancement dans leur cadre d'emploi.

De plus, un ancien agent travaillant au centre de tri reclassé depuis fin 2021 dans un métier administratif, a demandé son intégration dans la filière administrative. Le SIMER a également reçu de la CNRACL un avis favorable à une mise à la retraite d'invalidité d'un agent de déchèterie en arrêt depuis 2020.

Les modifications des tableaux seraient les suivantes et rentreraient en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024 :

BUDGET GENERAL	
CREATION (avancement)	SUPPRESSION
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'Adjoint Administratif

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

BUDGET GESTION DES DECHETS	
CREATIONS (avancements)	SUPPRESSIONS
- 6 postes d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	- 6 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
CREATIONS	SUPPRESSIONS
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe (reclassement)	- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (retraite)

Ainsi, le Comité décide :

- > d'approuver les modifications des tableaux des effectifs telles que présentés et annexés.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,

 Xavier MONNAIS

Le Président,

 Le Président
 Patrick BOYER


AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
 Reçu le 08/10/2024



ANNEXES

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

**LISTE des DECISIONS prises par le Président
en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical**

(Délibération du COMITE SYNDICAL du 5 octobre 2020)

**LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical**

(Délibération du COMITE SYNDICAL du 5 octobre 2020)

→ Pour la séance de novembre 2023 à février 2024

D_2023_16	28/11/2023	Cession	Portant cession d'une remorque	CUMA SUD VIENNE	86500	JOUHET	700,00€ HT
D_2023_17	27/12/2023	Reconduction	Portant reconduction de la convention de partenariat pour la récupération de déchets de bois	ARTISANA BOIS	86500	MONTMORILLON	12 MOIS
D_2023_18	27/12/2023	Reconduction	Portant reconduction de la convention de reprise des CD/DVD et des plastiques provenant des déchèteries du SIMER	ARM RECYCLAGE	86600	COULOMBRIERS	12 MOIS
D_2023_19	27/12/2023	Reconduction	Portant reconduction de la convention de reprise des ferrailles et des batteries provenant des déchèteries du SIMER	ARM RECYCLAGE	86600	COULOMBRIERS	12 MOIS
D_2023_20	26/12/2023	Irregularité	Portant irrégularité d'une offre à la consultation N°2023-206 "Vente de matériaux issus de la collecte sélective" - Lot N°1: acier, aluminium, cartons	ARCELOORMITAL	93201	LA PLAINNE SAINT DENIS	/
D_2024_01	01/02/2024	Attribution	Attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 €, Budget travaux publics	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	1 an
D_2024_02	01/02/2024	Declarant inflectueux	Declarant inflectueux	/	/	/	/
D_2024_03	06/02/2024	Cession	Portant cession d'un ordinateur portable à titre gracieux	EIT Sud-Vienne	86150	OUEAUX	
D_2024_04	12/02/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2023-203- lot 2 fourniture et pose de garde-corps en acier galvanisé	CREAER	86250	SURIN	8 750,00 €
D_2024_05	13/02/2024	Attribution	Portant attribution du marché 2023-202 Fourniture et installation de signalétique pour les déchèteries du territoire du SIMER	SELF SIGNAL	33510	CESSON-SEVIGNE	Prix forfaitaires
D_2024_06	12/02/2024	Attribution	Portant attribution du 7 ^{ème} marché subséquent relatif à l'Accord-Cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	LIANTIS CHARENTAIS	16200	JARNIAC	Prix unitaires
D_2024_07	14/02/2024	Declarant inflectueux	Declarant inflectueux le marché n°2024-301 "Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'un Systeme d'Information Ressources Humaines (SI RH)"	/	/	/	/

BUREAU SYNDICAL du 29 NOVEMBRE 2023

→ N° B20231129_065 : Appel d'offres pour la collecte du verre sur le territoire Syndical.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- D'autoriser la conclusion du marché pour une durée de cinq (5) ans,
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels,
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux, de mettre en oeuvre le type de procédure adéquate.

→ N° B20231129_066 : Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de dispositifs de pré-collecte et de composteurs

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion de l'accord-cadre à bons de commande pour une durée de deux (2) ans reconductible tacitement une (1) fois pour la même période ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en oeuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

LISTE des MARCHES CONCULS fin 2023/2024

Référence interne	Intitulé du marché	Alloissement	Nombre de plis reçus	Attributaire	Durée	Montant
2023-202	Fourniture et installation de signalétique en déchèteries	/	4	SELF SIGNAL (35577 CESSON SEVIGNE)	1 ans reconductible 2 fois	Prix forfaitaires
2023-203	Fourniture et livraison de garde-corps à la déchèterie de Montmorillon	Lot 1 : Réfection et réalisation de garde-corps bétonnés	4	Infructueux en raison de l'absence d'offre	Exécution de 9 jours ouvrés	8 750 € HT
		Lot 2 : Fourniture et pose de garde-corps en acier galvanisé				
2024-301	Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH)	Infructueux en raison de l'absence d'offre				
2022-103-S07	7 ^{ème} marché subséquent de l'accord-cadre de fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume	/	2	LIANTS CHARENTAIS (16200 JARNAC)	Période du 15.02 au 14.05.2024	ECR 69 à 415 € HT (Fourniture et transport)

B20231129_067 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables tels que détaillés ci-dessous.

▪ **Compte 6541 :**

Exercice	Budget	Montant total
2022		94,00 €
2021	24800_Elimination des déchets	6,00 €
2019		6,00 €
2018		56,10 €
Total		162,10 €

B20231129_068 : Revalorisation des taux des indemnités de déplacement

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le remboursement des frais générés par les déplacements temporaires des agents, sur présentation des pièces justificatives correspondantes et selon les modalités définies ci-dessus.
- De rapporter la délibération du bureau syndical du 26 février 2020 sus visée.

→ N° B20231129_069 : Convention unique d'adhésion aux missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le Président à signer la convention unique d'adhésion avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, ainsi que tout document s'y rapportant, et à engager les sommes afférentes.

→ N° B20231129_070 : Attribution exceptionnelle de chèques cadeaux aux agents

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser l'achat de chèques cadeaux qui seraient octroyés aux agents du Syndicat à l'occasion des fêtes de Noël et remplissant les conditions mentionnées ci-dessus pour un montant maximal de 75 € par agent auprès des organismes spécialisés.

AR Prefecture

086-258660493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

**SIMER -
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme VALERIE JEAMET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 27/02/2024

Nomenclature M57
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 29</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 41</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>42</u>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 086042

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SUD VIENNE

ETABLISSEMENT : SIMER -
ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	0,81	Réserves	32,66
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	15,26
Terrains		Résultat de l'exercice	6,51
Constructions	184,67	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	219,24
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	273,66
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou afferméées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	21,55	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	0,60
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	207,02	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15,46
Stocks		Autres dettes non financières	0,92
Créances	68,09	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	16,39
Trésorerie	15,53	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	83,63	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	16,99
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	290,64	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	290,64

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		23 232,83	22 426,45	806,38	2 296,98
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		353 962,54	169 295,62	184 666,92	191 746,18
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		67 134,84	45 589,10	21 545,74	30 819,53
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		444 330,21	237 311,17	207 019,04	224 862,69



5/

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		68 094,26		68 094,26	52 299,58
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		68 094,26		68 094,26	52 299,58
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		15 530,83		15 530,83	60 961,81
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		15 530,83		15 530,83	60 961,81
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					-145,15
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		527 955,30	237 311,17	290 644,13	337 978,93

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024



6/

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		32 658,38	32 658,38
RÉPORT A NOUVEAU		15 255,29	3 071,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6 507,42	12 184,19
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		219 235,26	219 235,26
TOTAL FONDS PROPRES (I)		273 656,35	267 148,93

7/

BILAN (en Euros)

24400 - SIMER -

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		600,00	600,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		600,00	600,00
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 463,64	230,00
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		46,10	
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		877,70	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		16 387,44	230,00
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			70 000,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)			70 000,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		16 987,44	70 830,00
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		0,34	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		290 644,13	337 978,93

8/

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

24400 - SIMER -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	644,76	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	8,33	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	653,10	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	98,21	
Charges de personnel	472,16	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	46,04	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	2,44	
Impôts et taxes	8,63	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	17,84	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	645,34	



9/

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

24400 - SIMER -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	0,20	
Autres charges	0,55	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	0,75	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	7,01	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	0,50	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-0,50	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	6,51	

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024



10/

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		644 764,11		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		8 333,06		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		653 097,17		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		98 214,17		
Charges de personnel		472 164,30		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		323 506,04		
Dont charges sociales		148 658,26		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		46 043,05		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		2 442,07		
Impôts et taxes		8 627,77		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		17 843,65		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		645 335,01		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		200,00		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		200,00		
Dont collectivités territoriales				

11/

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		553,50		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		753,50		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		7 008,66		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		501,24		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		501,24		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-501,24		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		6 507,42		

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

12/

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



14/

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

AR Prefecture086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

15/

Résultats budgétaires de l'exercice

24400 - SIMER -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	45 474,95	701 064,00	746 538,95
Titres de recette émis (b)	17 843,65	701 093,52	718 937,17
Réductions de titres (c)		47 025,58	47 025,58
Recettes nettes (d = b - c)	17 843,65	654 067,94	671 911,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	45 474,95	701 064,00	746 538,95
Mandats émis (f)		651 558,07	651 558,07
Annulations de mandats (g)		3 997,55	3 997,55
Dépenses nettes (h = f - g)		647 560,52	647 560,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 843,65	6 507,42	24 351,07
(h - d) Déficit			

17/

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24400 - SIMER -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	27 630,95		17 843,65		45 474,60
Fonctionnement	15 255,29		6 507,42		21 762,71
TOTAL I	42 886,24		24 351,07		67 237,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24800-ELIMINATION DECHETS-SIMER -					
Investissement	1 599 445,28		-504 301,85		1 095 143,43
Fonctionnement	1 473 610,90		-63 025,75		1 410 585,15
Sous-Total	3 073 056,18		-567 327,60		2 505 728,58
34800-TRAVAUX-SIMER -					
Investissement	289 320,93		134 890,68		424 211,61
Fonctionnement	57 720,81		-37 884,96		19 835,85
Sous-Total	347 041,74		97 005,72		444 047,46
TOTAL III	3 420 097,92		-470 321,88		2 949 776,04
TOTAL I + II + III	3 462 984,16		-445 970,81		3 017 013,35

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

18/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 974,95		41 974,95
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500,00		3 500,00
	SOUS-TOTAL	45 474,95		45 474,95
	TOTAL	45 474,95		45 474,95
	TOTAL GENERAL	45 474,95		45 474,95



19/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	41 974,95				41 974,95
21	3 500,00				3 500,00
	SOUS-TOTAL	45 474,95			45 474,95
	TOTAL	45 474,95			45 474,95
	TOTAL GENERAL	45 474,95			45 474,95

AR Prefecture086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

19/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 844,00		17 844,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	17 844,00		17 844,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 630,95		27 630,95
TOTAL GENERAL		45 474,95		45 474,95

20/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	17 844,00	17 843,65		17 843,65	0,35
TOTAL	17 844,00	17 843,65		17 843,65	0,35
001	27 630,95				27 630,95
TOTAL GENERAL	45 474,95	17 843,65		17 843,65	27 631,30

AR Prefecture086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

20/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	108 000,00		108 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	513 500,00		513 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 550,00		60 550,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 000,00		1 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	170,00		170,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	683 220,00		683 220,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 844,00		17 844,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	17 844,00		17 844,00
TOTAL GENERAL		701 064,00		701 064,00

21/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	108 000,00	102 405,58	1 769,64	100 635,94	7 364,06
012	513 500,00	480 418,98	1 077,91	479 341,07	34 158,93
65	60 550,00	50 388,62	1 150,00	49 238,62	11 311,38
66	1 000,00	501,24		501,24	498,76
67	170,00				170,00
TOTAL	683 220,00	633 714,42	3 997,55	629 716,87	53 503,13
042	17 844,00	17 843,65		17 843,65	0,35
TOTAL	17 844,00	17 843,65		17 843,65	0,35
TOTAL GENERAL	701 064,00	651 558,07	3 997,55	647 560,52	53 503,48

AR Prefecture086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

21/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	3 500,00		3 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	673 968,71		673 968,71
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 340,00		8 340,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	685 808,71		685 808,71
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 255,29		15 255,29
TOTAL GENERAL		701 064,00		701 064,00

22/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	3 500,00	970,77		970,77	2 529,23
70	673 968,71	691 789,69	47 025,58	644 764,11	29 204,60
75	8 340,00	8 333,06		8 333,06	6,94
TOTAL	685 808,71	701 093,52	47 025,58	654 067,94	31 740,77
002	15 255,29				15 255,29
TOTAL GENERAL	701 064,00	701 093,52	47 025,58	654 067,94	46 996,06

AR Prefecture086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

22/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
------------------------	----------	---------------	------------------	------------------------------



23/

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 490,60		1 490,60
281321	Immeubles de rapport	7 079,26		7 079,26
281838	Autre matériel informatique	8 424,63		8 424,63
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	849,16		849,16
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 843,65		17 843,65
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	17 843,65		17 843,65
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 843,65		17 843,65

AR Prefecture086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

24/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	300,00		300,00
60611	Eau et assainissement	160,29		160,29
60612	Énergie - électricité	3 166,29		3 166,29
60622	Carburants	60,41		60,41
60631	Fournitures d'entretien	4,65		4,65
60632	Fournitures de petit équipement	675,28		675,28
6064	Fournitures administratives	3 961,36		3 961,36
611	Contrats de prestations de services	12 000,00		12 000,00
6156	Maintenance	43 718,33	1 519,64	42 198,69
6161	Multirisques	3 729,43		3 729,43
6168	Autres	334,48		334,48
6182	Documentation générale et technique	1 333,91		1 333,91
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	250,00	250,00	
6184	Versements à des organismes de formation	5 150,00		5 150,00
6188	Autres frais divers	250,00		250,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 026,70		10 026,70
6233	Foires et expositions	1 975,00		1 975,00
6234	Réceptions	1 412,19		1 412,19
6236	Catalogues et imprimés et publications	26,42		26,42
6251	Voyages, déplacements et missions	346,66		346,66
6262	Frais de télécommunications	2 501,45		2 501,45
627	Services bancaires et assimilés.	443,25		443,25
6281	Concours divers (cotisations...)	157,71		157,71
62872	Aux budgets annexes et aux régies	8 000,00		8 000,00
63512	Taxes foncières	2 421,77		2 421,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	102 405,58	1 769,64	100 635,94
6218	Autre personnel extérieur	293,34	293,34	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	241,23		241,23
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	5 193,93		5 193,93
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	770,84		770,84
64111	Rémunération principale	176 977,09		176 977,09
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 823,03		2 823,03
64113	NBI	3 325,64		3 325,64
64118	Autres indemnités.	83 407,47		83 407,47
64131	Rémunérations	35 292,21		35 292,21
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	505,05		505,05

25/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64138	Primes et autres indemnités	14 112,00		14 112,00
64168	Autres emplois aidés	1 709,32		1 709,32
6417	Rémunérations des apprentis	7 047,57	784,57	6 263,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 439,20		41 439,20
6453	Cotisations aux caisses de retraite	60 973,56		60 973,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 093,22		2 093,22
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 952,28		5 952,28
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	36 757,00		36 757,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	680,00		680,00
6478	Autres charges sociales diverses	825,00		825,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	480 418,98	1 077,91	479 341,07
65311	Indemnités de fonction	36 697,52		36 697,52
65312	Frais de mission et de déplacement	1 016,77		1 016,77
65313	Cotisations de retraite	1 769,21		1 769,21
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 559,55		6 559,55
6558	Autres contributions obligatoires	553,50		553,50
65748	Autres personnes de droit privé	200,00		200,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	1 150,00	1 150,00	
65818	Autres	2 439,64		2 439,64
65888	Autres	2,43		2,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 388,62	1 150,00	49 238,62
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	501,24		501,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	501,24		501,24
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	633 714,42	3 997,55	629 716,87
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	17 843,65		17 843,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 843,65		17 843,65
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	17 843,65		17 843,65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		651 558,07	3 997,55	647 560,52

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

26/

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

24400 - SIMER -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	908,77		908,77
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	62,00		62,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	970,77		970,77
70841	aux budgets annexes et aux régies	559 881,92	35 847,45	524 034,47
70871	par la collectivité de rattachement	131 907,77	11 178,13	120 729,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	691 789,69	47 025,58	644 764,11
752	Revenus des immeubles	8 331,36		8 331,36
75888	Autres	1,70		1,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 333,06		8 333,06
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	701 093,52	47 025,58	654 067,94
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	701 093,52	47 025,58	654 067,94

27/

ETAT : III-1
086042

SGC SUD VIENNE

SIMER -

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		32 658,38						32 658,38		32 658,38
106	Sous Total compte 106		32 658,38						32 658,38		32 658,38
10	Sous Total compte 10		32 658,38						32 658,38		32 658,38
110	Report à nouveau (solde créditeur)		3 071,10		12 184,19				15 255,29		15 255,29
11	Sous Total compte 11		3 071,10		12 184,19				15 255,29		15 255,29
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		12 184,19	12 184,19				12 184,19	12 184,19		0,00
12	Sous Total compte 12		12 184,19	12 184,19				12 184,19	12 184,19		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		600,00						600,00		600,00
16	Sous Total compte 16		600,00						600,00		600,00
181	Compte de liaison : affectation à... (bu		219 235,26						219 235,26		219 235,26
18	Sous Total compte 18		219 235,26						219 235,26		219 235,26
	Total classe 1		267 748,93	12 184,19	12 184,19			12 184,19	279 933,12		267 748,93
2051	Concessions et droits similaires	23 232,83						23 232,83		23 232,83	
205	Sous Total compte 205	23 232,83						23 232,83		23 232,83	
20	Sous Total compte 20							23 232,83		23 232,83	
21321	Immeubles de		353 962,54					353 962,54		353 962,54	
086-2	58600493-20240920-C20240920_061B-DE		353 962,54					353 962,54		353 962,54	
2132	Sous Total compte 2132		353 962,54					353 962,54		353 962,54	
213	Sous Total compte 213		353 962,54					353 962,54		353 962,54	
21338	Autre matériel informatique	58 643,23						58 643,23		58 643,23	

29/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Sous Total compte 2183	58 643,23						58 643,23		58 643,23	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 491,61						8 491,61		8 491,61	
2184	Sous Total compte 2184	8 491,61						8 491,61		8 491,61	
218	Sous Total compte 218	67 134,84						67 134,84		67 134,84	
21	Sous Total compte 21	421 097,38						421 097,38		421 097,38	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		20 935,85				1 490,60		22 426,45		22 426,45
280	Sous Total compte 280		20 935,85				1 490,60		22 426,45		22 426,45
281321	Immeubles de rapport		162 216,36				7 079,26		169 295,62		169 295,62
28132	Sous Total compte 28132		162 216,36				7 079,26		169 295,62		169 295,62
2813	Sous Total compte 2813		162 216,36				7 079,26		169 295,62		169 295,62
281838	Autre matériel informatique		34 544,93				8 424,63		42 969,56		42 969,56
28183	Sous Total compte 28183		34 544,93				8 424,63		42 969,56		42 969,56
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 770,38				849,16		2 619,54		2 619,54
28184	Sous Total compte 28184		1 770,38				849,16		2 619,54		2 619,54
2818	Sous Total compte 2818		36 315,31				9 273,79		45 589,10		45 589,10
281	Sous Total compte 281		198 531,67				16 353,05		214 884,72		214 884,72
28	Sous Total compte 28		219 467,52				17 843,65		237 311,17		237 311,17
	Total classe 2	444 330,21	219 467,52				17 843,65		444 330,21		237 311,17
4011	Fournisseurs			86 100,87	92 641,03			86 100,87	92 641,03	444 330,21	237 311,17

30/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401			86 100,87	92 641,03			86 100,87	92 641,03		6 540,16
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		230,00	230,00	8 923,48			230,00	9 153,48		8 923,48
40	Sous Total compte 40		230,00	86 330,87	101 564,51			86 330,87	101 794,51		15 463,64
414	Locataires-acquéreurs et locataires			7 637,08	7 637,08			7 637,08	7 637,08		0,00
41	Sous Total compte 41			7 637,08	7 637,08			7 637,08	7 637,08		0,00
421	Personnel - Rémunérations dues			257 076,95	257 076,95			257 076,95	257 076,95		0,00
42	Sous Total compte 42			257 076,95	257 076,95			257 076,95	257 076,95		0,00
431	Sécurité sociale			79 064,39	79 064,39			79 064,39	79 064,39		0,00
437	Autres organismes sociaux			129 776,99	129 776,99			129 776,99	129 776,99		0,00
43	Sous Total compte 43			208 841,38	208 841,38			208 841,38	208 841,38		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			8 878,70	8 878,70			8 878,70	8 878,70		0,00
442	Sous Total compte 442			8 878,70	8 878,70			8 878,70	8 878,70		0,00
44341	Dépenses			553,50	553,50			553,50	553,50		0,00
44342	Recettes - Amiable			32 229,77	32 229,77			32 229,77	32 229,77		0,00
4434	Sous Total compte 4434			32 783,27	32 783,27			32 783,27	32 783,27		0,00
44352	Recettes - Amiable			3 151,80	3 151,80			3 151,80	3 151,80		0,00
4435	Sous Total compte 4435			3 151,80	3 151,80			3 151,80	3 151,80		0,00
086042	Recu 4336	20240920	C20240920_06185 DE	181 635,44	181 635,44			181 635,44	181 635,44		0,00
4436	Sous Total compte 4436			181 635,44	181 635,44			181 635,44	181 635,44		0,00

31/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44372	Recettes - Amiable			148 567,51	148 567,51			148 567,51	148 567,51		0,00
4437	Sous Total compte 4437			148 567,51	148 567,51			148 567,51	148 567,51		0,00
44381	Dépenses			8 000,00	8 000,00			8 000,00	8 000,00		0,00
44382	Recettes - Amiable			305 922,08	305 922,08			305 922,08	305 922,08		0,00
4438	Sous Total compte 4438			313 922,08	313 922,08			313 922,08	313 922,08		0,00
443	Sous Total compte 443			680 060,10	680 060,10			680 060,10	680 060,10		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			7 184,09	7 184,09			7 184,09	7 184,09		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	5 274,00		14 487,00	17 211,00			19 761,00	17 211,00	2 550,00	
4456	Sous Total compte 4456	5 274,00		21 671,09	24 395,09			26 945,09	24 395,09	2 550,00	
44571	T.V.A. collectée			9 415,08	9 415,08			9 415,08	9 415,08		0,00
4457	Sous Total compte 4457			9 415,08	9 415,08			9 415,08	9 415,08		0,00
445	Sous Total compte 445	5 274,00		31 086,17	33 810,17			36 360,17	33 810,17	2 550,00	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			8 627,77	8 627,77			8 627,77	8 627,77		0,00
4487	Produits à recevoir	47 025,58		65 544,26	47 025,58			112 569,84	47 025,58	65 544,26	
448	Sous Total compte 448	47 025,58		65 544,26	47 025,58			112 569,84	47 025,58	65 544,26	
44	Sous Total compte 44	52 299,58		794 197,00	778 402,32			846 496,58	778 402,32	68 094,26	
4648	Opérations pour le compte de tiers				46,10				46,10		46,10
464	Sous Total compte 464				46,10				46,10		46,10
46711	Autres comptes créditeurs			39 623,53	39 676,23			39 623,53	39 676,23		52,70

32/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671			39 623,53	39 676,23			39 623,53	39 676,23		52,70
46721	Débiteurs divers - Amiable			8 523,28	8 523,28			8 523,28	8 523,28		0,00
4672	Sous Total compte 4672			8 523,28	8 523,28			8 523,28	8 523,28		0,00
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			694,28	694,28			694,28	694,28		0,00
4675	Sous Total compte 4675			694,28	694,28			694,28	694,28		0,00
467	Sous Total compte 467			48 841,09	48 893,79			48 841,09	48 893,79		52,70
4686	Charges à payer				825,00				825,00		825,00
468	Sous Total compte 468				825,00				825,00		825,00
46	Sous Total compte 46			48 841,09	49 764,89			48 841,09	49 764,89		923,80
47138	Autres			32 349,17	32 349,17			32 349,17	32 349,17		0,00
4713	Sous Total compte 4713			32 349,17	32 349,17			32 349,17	32 349,17		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			80 651,31	80 651,31			80 651,31	80 651,31		0,00
471	Sous Total compte 471			113 000,48	113 000,48			113 000,48	113 000,48		0,00
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			92,97	92,97			92,97	92,97		0,00
47218	Autres dépenses			76 141,12	76 141,12			76 141,12	76 141,12		0,00
4721	Sous Total compte 4721			76 234,09	76 234,09			76 234,09	76 234,09		0,00
4722	Commissions bancaires en		15,25	311,52	296,27			311,52	311,52		0,00
086-258600493	Recu n° 08/10/2024	20240920				C20240920_061B-DE					
4725	Allocations et secours			7,75	7,75			7,75	7,75		0,00
4726	Autres dépenses à régulariser			131,70	773,22			773,22	773,22		0,00

33/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472		146,95	77 326,58	77 179,63			77 326,58	77 326,58		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,80		0,97	3,11			2,77	3,11		0,34
478	Sous Total compte 478	1,80		0,97	3,11			2,77	3,11		0,34
47	Sous Total compte 47	1,80	146,95	190 328,03	190 183,22			190 329,83	190 330,17		0,34
	Total classe 4	52 301,38	376,95	1 593 252,40	1 593 470,35			1 645 553,78	1 593 847,30	68 094,26	16 387,78
515	Compte au Trésor	60 961,81		661 634,13	707 065,11			722 595,94	707 065,11	15 530,83	
51931	Lignes de crédit de trésorerie non liées		70 000,00	86 500,00	16 500,00			86 500,00	86 500,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193		70 000,00	86 500,00	16 500,00			86 500,00	86 500,00		0,00
519	Sous Total compte 519		70 000,00	86 500,00	16 500,00			86 500,00	86 500,00		0,00
51	Sous Total compte 51	60 961,81	70 000,00	748 134,13	723 565,11			809 095,94	793 565,11	15 530,83	
580	Opérations d'ordre budgétaires			17 843,65	17 843,65			17 843,65	17 843,65		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			70 000,00	70 000,00			70 000,00	70 000,00		0,00
58	Sous Total compte 58			87 843,65	87 843,65			87 843,65	87 843,65		0,00
	Total classe 5	60 961,81	70 000,00	835 977,78	811 408,76			896 939,59	881 408,76	15 530,83	
6042	Achats de prestations de services (autre					300,00		300,00		300,00	
604	Sous Total compte 604					300,00		300,00		300,00	
60611	Eau et assainissement					160,29		160,29		160,29	
60612	Énergie - Électricité					3 166,29		3 166,29		3 166,29	
6061	Sous Total compte 6061					3 326,58		3 326,58		3 326,58	

34/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Carburants					60,41		60,41		60,41	
6062	Sous Total compte 6062					60,41		60,41		60,41	
60631	Fournitures d'entretien					4,65		4,65		4,65	
60632	Fournitures de petit équipement					675,28		675,28		675,28	
6063	Sous Total compte 6063					679,93		679,93		679,93	
6064	Fournitures administratives					3 961,36		3 961,36		3 961,36	
606	Sous Total compte 606					8 028,28		8 028,28		8 028,28	
60	Sous Total compte 60					8 328,28		8 328,28		8 328,28	
611	Contrats de prestations de services					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
6156	Maintenance					43 718,33	1 519,64	43 718,33	1 519,64	42 198,69	
615	Sous Total compte 615					43 718,33	1 519,64	43 718,33	1 519,64	42 198,69	
6161	Multirisques					3 729,43		3 729,43		3 729,43	
6168	Autres					334,48		334,48		334,48	
616	Sous Total compte 616					4 063,91		4 063,91		4 063,91	
6182	Documentation générale et technique					1 333,91		1 333,91		1 333,91	
6183	Frais de formation (personnel extérieur					250,00	250,00	250,00	250,00		0,00
6184	Versements à des organismes de formation					5 150,00		5 150,00		5 150,00	
6188	Autres frais divers					250,00		250,00		250,00	
08612	58600493-20240920-C20240920_061B-DE					6 983,91	250,00	6 983,91	250,00	6 733,91	
Reçu	58600493-20240920-C20240920_061B-DE										

35/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					66 766,15	1 769,64	66 766,15	1 769,64	64 996,51	
6218	Autre personnel extérieur					293,34	293,34	293,34	293,34		0,00
621	Sous Total compte 621					293,34	293,34	293,34	293,34		0,00
6232	Fêtes et cérémonies					10 026,70		10 026,70		10 026,70	
6233	Foires et expositions					1 975,00		1 975,00		1 975,00	
6234	Réceptions					1 412,19		1 412,19		1 412,19	
6236	Catalogues et imprimés et publications					26,42		26,42		26,42	
623	Sous Total compte 623					13 440,31		13 440,31		13 440,31	
6251	Voyages, déplacements et missions					346,66		346,66		346,66	
625	Sous Total compte 625					346,66		346,66		346,66	
6262	Frais de télécommunication					2 501,45		2 501,45		2 501,45	
626	Sous Total compte 626					2 501,45		2 501,45		2 501,45	
627	Services bancaires et assimilés.					443,25		443,25		443,25	
6281	Concours divers (cotisations..)					157,71		157,71		157,71	
62872	Aux budgets annexes et aux régies					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
6287	Sous Total compte 6287					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
628	Sous Total compte 628					8 157,71		8 157,71		8 157,71	
62	Sous Total compte 62					25 182,72	293,34	25 182,72	293,34	24 889,38	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					241,23		241,23		241,23	

36/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					5 193,93		5 193,93		5 193,93	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					770,84		770,84		770,84	
633	Sous Total compte 633					6 206,00		6 206,00		6 206,00	
63512	Taxes foncières					2 421,77		2 421,77		2 421,77	
6351	Sous Total compte 6351					2 421,77		2 421,77		2 421,77	
635	Sous Total compte 635					2 421,77		2 421,77		2 421,77	
63	Sous Total compte 63					8 627,77		8 627,77		8 627,77	
64111	Rémunération principale					176 977,09		176 977,09		176 977,09	
64112	Supplément familial de traitement et ind					2 823,03		2 823,03		2 823,03	
64113	NBI					3 325,64		3 325,64		3 325,64	
64118	Autres indemnités.					83 407,47		83 407,47		83 407,47	
6411	Sous Total compte 6411					266 533,23		266 533,23		266 533,23	
64131	Rémunérations					35 292,21		35 292,21		35 292,21	
64132	Supplément familial de traitement et ind					505,05		505,05		505,05	
64138	Primes et autres indemnités					14 112,00		14 112,00		14 112,00	
6413	Sous Total compte 6413					49 909,26		49 909,26		49 909,26	
08612	Recu 6416	20240920	C20240920_061B-DE			1 709,32		1 709,32		1 709,32	
6416	Sous Total compte 6416					1 709,32		1 709,32		1 709,32	
6417	Rémunérations des apprentis					7 047,57	784,57	7 047,57	784,57	6 263,00	

37/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						908,77		908,77		908,77
641	Sous Total compte 641					325 199,38	1 693,34	325 199,38	1 693,34	323 506,04	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					41 439,20		41 439,20		41 439,20	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					60 973,56		60 973,56		60 973,56	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					2 093,22		2 093,22		2 093,22	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					5 952,28		5 952,28		5 952,28	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					36 757,00		36 757,00		36 757,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						62,00		62,00		62,00
645	Sous Total compte 645					147 215,26	62,00	147 215,26	62,00	147 153,26	
6475	Médecine du travail, pharmacie					680,00		680,00		680,00	
6478	Autres charges sociales diverses					825,00		825,00		825,00	
647	Sous Total compte 647					1 505,00		1 505,00		1 505,00	
64	Sous Total compte 64					473 919,64	1 755,34	473 919,64	1 755,34	472 164,30	
65311	Indemnités de fonction					36 697,52		36 697,52		36 697,52	
65312	Frais de mission et de déplacement					1 016,77		1 016,77		1 016,77	
65313	Cotisations de retraite					1 769,21		1 769,21		1 769,21	
65314	Cotisations de sécurité					6 559,55		6 559,55		6 559,55	

38/

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	sociale - part p										
6531	Sous Total compte 6531					46 043,05		46 043,05		46 043,05	
653	Sous Total compte 653					46 043,05		46 043,05		46 043,05	

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

38/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires					553,50		553,50		553,50	
655	Sous Total compte 655					553,50		553,50		553,50	
65748	Autres personnes de droit privé					200,00		200,00		200,00	
6574	Sous Total compte 6574					200,00		200,00		200,00	
657	Sous Total compte 657					200,00		200,00		200,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					1 150,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00		0,00
65818	Autres					2 439,64		2 439,64		2 439,64	
6581	Sous Total compte 6581					3 589,64	1 150,00	3 589,64	1 150,00	2 439,64	
65888	Autres					2,43		2,43		2,43	
6588	Sous Total compte 6588					2,43		2,43		2,43	
658	Sous Total compte 658					3 592,07	1 150,00	3 592,07	1 150,00	2 442,07	
65	Sous Total compte 65					50 388,62	1 150,00	50 388,62	1 150,00	49 238,62	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt					501,24		501,24		501,24	
661	Sous Total compte 661					501,24		501,24		501,24	
66	Sous Total compte 66					501,24		501,24		501,24	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					17 843,65		17 843,65		17 843,65	
681	Sous Total compte 681					17 843,65		17 843,65		17 843,65	
68	Sous Total compte 68					17 843,65		17 843,65		17 843,65	
	Total classe 6					651 558,07	4 968,32	651 558,07	4 968,32	647 560,52	970,77

39/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70841	aux budgets annexes et aux régies					35 847,45	559 881,92	35 847,45	559 881,92		524 034,47
7084	Sous Total compte 7084					35 847,45	559 881,92	35 847,45	559 881,92		524 034,47
70871	par la collectivité de rattachement					11 178,13	131 907,77	11 178,13	131 907,77		120 729,64
7087	Sous Total compte 7087					11 178,13	131 907,77	11 178,13	131 907,77		120 729,64
708	Sous Total compte 708					47 025,58	691 789,69	47 025,58	691 789,69		644 764,11
70	Sous Total compte 70					47 025,58	691 789,69	47 025,58	691 789,69		644 764,11
752	Revenus des immeubles						8 331,36		8 331,36		8 331,36
75888	Autres						1,70		1,70		1,70
7588	Sous Total compte 7588						1,70		1,70		1,70
758	Sous Total compte 758						1,70		1,70		1,70
75	Sous Total compte 75						8 333,06		8 333,06		8 333,06
	Total classe 7					47 025,58	700 122,75	47 025,58	700 122,75		653 097,17
	Total général	557 593,40	557 593,40	2 441 414,37	2 417 063,30	698 583,65	722 934,72	3 697 591,42	3 697 591,42	1 175 515,82	1 175 515,82

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

40/

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24400 - SIMER -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

41/

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 086042

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SUD VIENNE

ETABLISSEMENT : SIMER -

Page des signatures

24400 - SIMER -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PELIOUT Joel (1013994745-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE POITOU-CHAR. ET DEP..., le 28/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SIMER - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

JEAMET Valerie (1018123777-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A SUD VIENNE, le 29/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

42/



- BUDGET GENERAL -

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2023



Rapport de présentation du compte administratif 2023

SOMMAIRE :

- 1_ Introduction
- 2_ Résultat du compte administratif 2023
- 3_ Section de fonctionnement
- 4_ Section d'investissement

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

1_ Introduction :

Le budget général porte les charges liées au fonctionnement des services supports du Syndicat composés comme suit au 1^{er} janvier 2024 :

Direction > 2 agents (Directeur général & Directrice générale adjointe)

Affaires générales > 4 agents (Commande publique, finances et Secrétariat général/assemblées)

Communication > 2 agents, dont 1 apprenti

Ressources humaines > 3 agents

Ainsi que celles liées à l'exécutif, composé du Président et de 6 Vice-Présidents.

2_ Résultats du compte administratif 2023 :

La balance, ci-dessous, reprend les réalisations de l'année et les reports de l'année N-1, ce qui permet de constituer le **résultat comptable de l'année 2023** :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	647 560,52 €	654 067,94 €	6 507,42 €
	Section d'investissement	- €	17 843,65 €	17 843,65 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	15 255,29 €	
	Section d'investissement	- €	27 630,95 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	647 560,52 €	669 323,23 €	21 762,71 €
	section d'investissement	- €	45 474,60 €	45 474,60 €
RESTES A REALISER A REPORTER		- €	- €	- €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	647 560,52 €	669 323,23 €	21 762,71 €
	Section d'investissement	- €	45 474,60 €	45 474,60 €
AR Prefecture	TOTAL CUMULÉ	647 560,52 €	714 797,83 €	67 237,31 €

3_ Section de fonctionnement :

Comme envisagé au stade du budget, **les DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ont connu une évolution en 2023**. Celle-ci reste toutefois modérée, la section de fonctionnement s'élève à **647 560,52€** (+ 18 k€ /CA 2022).

> Les **charges à caractère général** (chap. 011) ont progressé de **22%**, passant de **82 408,36€ en 2022 à 100 635,94€ en 2023**. Plusieurs facteurs y concourent : la formation obligatoire des représentants du personnel, l'appui d'un bureau de recrutement spécialisé pour le poste du Directeur Général des Services et l'organisation des 70 ans du SIMER, réunissant les agents, les élus et les partenaires du Syndicat.

> Les **charges de personnel** (chap. 012) ont quant à elles diminué de **3%**. Ainsi, elles s'élèvent à **479 341,07€ contre 496 493,55€ en 2022**. L'année 2023 a été une année particulière, puisque le Syndicat a fait face aux difficultés de recrutement connues des collectivités territoriales pour les métiers à expertise technique. Ainsi, le Directeur Général a intégré le Syndicat en août (poste qui était vacant depuis le : 01/11/2022) et le service du secrétariat général et de la commande publique a été renforcé en octobre, suite au départ de l'un de ses chargés de missions en décembre 2022.

3_ Section de fonctionnement (suite) :

> **Les charges de gestion courante** (chap. 65) **enregistrent la plus forte hausse, 49 238,62€ contre 37 204,96 € en 2022**. Principalement pour deux raisons :

- L'assujettissement des indemnités de fonctions des élus aux cotisations de sécurité sociale appliqué depuis janvier 2023,
- La comptabilisation des dépenses liées aux droits d'utilisation et redevances des logiciels au chapitre 65 auparavant enregistré au chapitre 011.

> **Les dotations aux amortissements** (chap. 042) **ont évolué de 13 647,81 € en 2022 à 17 843,65 €** sous l'effet des derniers investissements réalisés.

> **Les dépenses de fonctionnement de ce budget ont été couvertes à 99% par les contributions des deux budgets annexes** (gestion des déchets et travaux publics). Elles se sont élevées à **644 764,11€**, en 2023.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

3_ Section de fonctionnement (suite) :

> **Diverses recettes ont également été enregistrées, à hauteur de 9 303,83 €, dont pour les principales :**

- 908,77 € liés au fond de compensation du Supplément Familial de Traitement,
- 8 331,36 € issus des revenus de la location d'un bâtiment appartenant au SIMER.

4_ Section d'investissement :

> **Concernant la section d'investissement, aucune dépense n'a été réalisée en 2023.** Comme il avait été décidé lors du vote du budget, une consultation a été menée afin d'acquérir un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, mais celle-ci s'est révélée infructueuse (absence d'offre).

> **Les dotations aux amortissements ont été constatées à hauteur de 17 843,65€.**

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

BUDGET GENERAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	CA		CA	BUDGETS	
		2021	2022	2023	2023	2024
20	Immobilisations incorporelles	1 419,92 €	1 573,62 €	- €	41 974,95 €	54 000,00 €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	1 000,00 €	7 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	1 419,92 €	1 573,62 €	- €	40 974,95 €	47 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 648,26 €	16 576,93 €	- €	3 500,00 €	8 441,60 €
217838	Autre matériel informatique	8 360,55 €	12 085,93 €	- €	1 500,00 €	3 000,00 €
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 287,71 €	4 491,00 €	- €	1 000,00 €	3 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	1 000,00 €	2 441,60 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL GENERAL	12 068,18 €	18 150,55 €	- €	45 474,95 €	62 441,60 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	CA		CA	BUDGET PRIMITIF	
		2021	2022	2023	2023	2024
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €	27 630,95 €	45 474,60 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 332,79 €	13 647,81 €	17 843,65 €	17 844,00 €	16 967,00 €
2805	Concessions et droits similaires	166,10 €	696,56 €	1 490,60 €	1 490,60 €	794,00 €
281321	Immeubles de rapport	7 079,26 €	7 079,26 €	7 079,26 €	7 079,30 €	7 079,30 €
281838	Autres matériels informatique	2 916,14 €	5 471,93 €	8 424,63 €	8 424,80 €	8 415,70 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	171,23 €	400,06 €	849,16 €	849,30 €	673,00 €
	TOTAL GENERAL	10 332,79 €	13 647,81 €	17 843,65 €	45 474,95 €	62 441,60 €
	RESULTAT DE L'ANNEE	- 1 735,39 €	- 4 502,74 €	17 843,65 €	- €	- €

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024



- BUDGET GENERAL -

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2024



Rapport du budget primitif 2024

SOMMAIRE :

- 1_ Vue générale du projet de budget 2024
- 2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement
- 3_ Présentation des investissements projetés pour 2024

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

1_ Vue générale du projet de budget 2024 :

En **section de fonctionnement**, le projet de budget **s'équilibrerait à 811 500 €**, dont 21 762,71 € d'excédent reporté (002), soit une évolution de 11 % par rapport au BP 2023 (+ 110 k€).

Quant à la **section d'investissement**, elle **s'équilibrerait à hauteur de 62 441,60 €**, dont 45 474,60 € d'excédent reporté (001).

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	811 500,00 €	789 737,29 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	21 762,71 €
Total 1 _ section de fonctionnement		811 500,00 €	811 500,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	62 441,60 €	16 967,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	45 474,60 €
Total 2 _ section d'investissement		62 441,60 €	62 441,60 €
TOTAL BUDGET 2024 (1 + 2)		873 941,60 €	873 941,60 €

2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

■ En dépenses et en comparaison avec le BP 2023 :

- Les **charges à caractère général** (chap. 011) **seraient en diminution de 8 500 €, passant ainsi de 108 000 € à 99 500 €**. Cette dernière se motive d'une part, par la non-reconduction des crédits alloués en 2023 pour faire appel à un cabinet de recrutement et d'autre part, en raison d'un glissement de crédits des dépenses liées aux droits d'utilisation des logiciels (chap. 65).
- Les **charges de personnel** (chap. 012) **sont estimées à 621 000 €, soit une hausse de 107,5 k€** pour tenir compte :
 - De l'avancement de carrière des agents et de la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique suite aux mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat en janvier 2024 ;
 - Du coût annuel de l'emploi de la chargée du secrétariat général et de la commande publique et de l'emploi du Directeur Général des Services du Syndicat. En 2023, ces postes n'avaient été budgétés que pour une partie de l'année au regard des procédures de recrutement qui étaient en cours ;
 - De l'éventuel rémunération d'un alternant QHSE à compter de septembre.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

- **Les charges de gestion courante (chap. 65) seraient en hausse de 12,45 k€ et se porteraient à 73 000€ prenant en considération :**
 - Le maintien des prévisions de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui varie chaque année en fonction des recrutements effectués dans l'année N-1 et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées (2023 : 553 €, 2022 : 0 € et 2021 : 10 580 €);
 - L'enregistrement des redevances, licences des logiciels à l'article 65818_Autres droits d'utilisations informatiques, en lieu et place de l'article 6156_Maintenance. Ce poste de dépenses comptabilisera les droits pour les logiciels métiers de la comptabilité, des ressources humaines (COSOLUCE), des marchés publics (I3P) ainsi que les solutions interservices pour les droits ZOOM Vidéo, Adobe ou encore l'hébergement du site internet;
 - Le renouvellement de la subvention versée à l'organisation syndicale de la Force Ouvrière pour couvrir en partie ses frais de fonctionnement, notamment ceux liés à l'assurance des locaux.
- **Les dotations aux amortissements (chap. 042) présenteraient une légère diminution et s'élèveraient à 16 967€ contre 17 844€ au BP 2023.**

2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

- **En recettes**, le projet de budget est construit sur les prévisions suivantes :
 - **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets (gestion des déchets & travaux publics) au titre des charges de personnels (services supports) et des autres charges de fonctionnement à hauteur de 780 400 € ;**
 - **Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat : 8 840 € ;**
 - **Du fond de compensation du Supplément Familial de Traitement pour 497,29€ ;**
 - **L'excédent de fonctionnement reporté de 21 762,71€.**

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

3_Présentation des investissements projetés pour 2024 :

- Concernant la section d'investissement pour 2024, les dotations aux amortissements (16 967€) et les excédents reportés (45 474,60 €) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :
 - L'acquisition d'un logiciel métier carrière/paie et de gestion comptable et financière pour 47 000 € et les frais d'études qui y seraient liés pour 7000 €, soit un montant total de 54 000 €;
 - Le renouvellement de matériels informatiques : 3 000 €;
 - L'acquisition de mobiliers : 3 000 €;
 - Divers petits investissements : 2 441,60 €.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

Annexe 2 à la délibération N°C20240329_029



BUDGET GENERAL [24400]
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	CA			BUDGETS & OB		BUDGET
		2021	2022	2023	BP 2023	OB 2024	2024
011	Charges à caractère général	69 850,29 €	82 408,36 €	100 635,94 €	108 000,00 €	87 900,00 €	99 500,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	259,35 €	- €	300,00 €	- €	- €	- €
60611	Eau et assainissement	198,75 €	2 18 99 €	160,29 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
60612	Energie - Electricite	999,44 €	2 225,82 €	3 166,29 €	2 500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €
60622	Carburants	- €	- €	60,41 €	- €	200,00 €	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	- €	525,80 €	4,65 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	31,49 €	59,90 €	675,28 €	500,00 €	500,00 €	300,00 €
6064	Fournitures administratives	629,49 €	1 481,76 €	3 961,36 €	1 000,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	41,96 €	- €	500,00 €	500,00 €	1 200,00 €
611	Contrats de prestations de service	910,16 €	6 500,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
615228	Autres bâtiments	- €	- €	- €	- €	500,00 €	500,00 €
61558	Maintenance - Autres biens mobiliers	287,00 €	- €	- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6156	Maintenance	33 275,72 €	37 097,98 €	42 198,69 €	40 000,00 €	38 000,00 €	36 000,00 €
6161	Assurances multirisques	- €	10 640,07 €	3 729,43 €	12 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6262	Assurance obligatoire	6 370,88 €	- €	- €	- €	- €	- €
6168	Autres assurances	2 684,57 €	316,41 €	334,48 €	700,00 €	500,00 €	500,00 €
617	Etudes et recherches	- €	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	6 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 660,35 €	1 469,91 €	1 333,91 €	1 700,00 €	1 700,00 €	1 500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	- €	1 050,00 €	5 150,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
6189	Autres frais divers	250,00 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €	- €	- €	- €	- €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
62268	Autres honoraires, conseils,	- €	- €	- €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6231	Annonces et insertions	5 280,00 €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 957,45 €	335,55 €	10 026,70 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
6233	Foires et expositions	1 755,00 €	- €	1 975,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
6234	Réceptions	297,86 €	5 604,47 €	1 412,19 €	900,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
6236	Catalogues, imprimés et publications	- €	- €	26,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6238	Divers	240,60 €	- €	- €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
6241	Transports de biens	12,00 €	- €	- €	200,00 €	- €	- €
6251	Voyages, déplacements et missions	- €	229,24 €	346,86 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	144,00 €	660,99 €	- €	500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	936,69 €	2 397,67 €	2 501,45 €	2 500,00 €	2 700,00 €	6 300,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	312,13 €	443,25 €	- €	500,00 €	500,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	657,71 €	157,71 €	157,71 €	800,00 €	500,00 €	800,00 €
62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	- €	- €	- €	50,00 €	200,00 €	200,00 €
63512	Taxes foncières	- €	2 832,00 €	2 421,77 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	11,78 €	- €	- €	50,00 €	- €	- €
12	Charges de personnel et frais assimilés	451 182,92 €	496 493,55 €	479 341,07 €	513 500,00 €	600 000,00 €	621 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	8 907,93 €	- €	- €	- €	- €	36 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 207,95 €	513,55 €	241,23 €	450,00 €	300,00 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	6 616,51 €	5 530,15 €	5 193,93 €	5 700,00 €	6 900,00 €	6 600,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	724,75 €	810,48 €	770,84 €	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
64111	Rémunération principale	236 400,98 €	265 014,14 €	176 977,09 €	207 000,00 €	217 000,00 €	207 000,00 €
64112	Suppl. familial de traitement et indem. de rés.	7 857,96 €	7 018,65 €	2 823,03 €	3 500,00 €	3 600,00 €	3 400,00 €
64113	NBI	- €	- €	3 325,64 €	4 250,00 €	5 100,00 €	4 500,00 €
64118	Indemnités des titulaires	- €	- €	83 407,47 €	85 500,00 €	94 500,00 €	95 000,00 €
64131	Rémunération (personnel non-titulaire)	46 766,53 €	44 975,04 €	33 292,21 €	39 850,00 €	52 500,00 €	47 000,00 €
64132	Suppl. familial de traitement (non-titulaire)	- €	- €	905,05 €	- €	1 400,00 €	1 400,00 €
64138	Autres indemnités (personnel non-titulaire)	- €	- €	14 112,00 €	4 500,00 €	28 000,00 €	33 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	- €	16 150,78 €	- €	1 750,00 €	- €	- €
6417	Apprentis - rémunérations	- €	1 141,71 €	6 283,00 €	10 000,00 €	9 500,00 €	14 500,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	47 961,49 €	48 435,30 €	41 439,20 €	40 500,00 €	56 400,00 €	51 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	54 461,44 €	60 730,92 €	60 973,56 €	69 000,00 €	76 500,00 €	74 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	1 891,74 €	2 477,43 €	2 093,22 €	2 100,00 €	3 500,00 €	3 300,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 942,55 €	5 415,40 €	5 952,28 €	6 000,00 €	6 800,00 €	6 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	32 443,09 €	36 545,00 €	36 757,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	- €	1 235,00 €	680,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	- €	- €	825,00 €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	51 706,32 €	37 204,96 €	49 238,62 €	60 550,00 €	69 500,00 €	73 000,00 €
65311	Indemnités de fonction des élus	37 825,71 €	34 021,52 €	36 697,52 €	37 500,00 €	37 250,00 €	37 250,00 €
65312	Indemnités de fonction des élus	- €	- €	1 016,77 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65313	Cotisations retraite des élus	1 796,40 €	1 686,52 €	1 769,21 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65314	Cotisation de sécurité sociale	- €	- €	6 559,55 €	6 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires (TFRFP)	10 582,50 €	- €	553,50 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
65746	Subvention de fonctionnement autres personnes privées	- €	- €	200,00 €	200,00 €	225,00 €	200,00 €
65815	Dotations et subventions	- €	- €	1 247,64 €	1 800,00 €	- €	- €
65816	Autres dotations et subventions	- €	- €	2 439,64 €	- €	10 500,00 €	14 000,00 €
6584	Produits divers (revenus judiciaires)	- €	- €	- €	500,00 €	475,00 €	500,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	1,71 €	0,82 €	2,43 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
66	Charges financières	- €	190,68 €	501,24 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
66144	Intérêts reçus à l'échéance	- €	- €	- €	- €	- €	- €

6615	Intérêts ligne de trésorerie	- €	190,68 €	501,24 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	170,00 €	133,00 €	33,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €	170,00 €	133,00 €	33,00 €
022	Dépenses imprévues	- €					
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €					
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 332,79 €	13 647,81 €	17 843,65 €	17 844,00 €	16 967,00 €	16 967,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	10 332,79 €	13 647,81 €	17 843,65 €	17 844,00 €	16 967,00 €	16 967,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €					
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		583 072,32 €	629 945,36 €	647 560,52 €	701 064,00 €	775 500,00 €	811 500,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	CA			BUDGETS & OB		BUDGET
		2021	2022	2023	BP 2023	OB 2024	2024
013	Atténuations de charges	0,04 €	13 848,42 €	970,77 €	3 500,00 €	- €	497,29 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,04 €	13 845,32 €	908,77 €	3 500,00 €	- €	497,29 €
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	- €	3,10 €	62,00 €	- €	- €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	575 400,33 €	620 383,39 €	644 764,11 €	673 968,71 €	766 760,00 €	780 400,00 €
70841	Aux budgets annexes et aux régies munic.	451 182,88 €	524 951,69 €	524 034,47 €	545 000,00 €	658 250,00 €	678 800,00 €
70871	Par la collectivité de rattachement	124 217,45 €	95 431,70 €	120 729,64 €	128 968,71 €	108 510,00 €	101 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 644,29 €	7 869,24 €	8 333,06 €	8 340,00 €	8 740,00 €	8 840,00 €
752	Revenus des immeubles	7 642,20 €	7 865,04 €	8 331,36 €	8 330,00 €	8 740 €	8 840 €
75888	Autres produits divers de gestion	2,09 €	183,20 €	- 1,70 €	- €	10,00 €	- €
76	Produits financiers	27,66 €	29,50 €	- €	- €	- €	- €
761	Produits de participations	27,66 €	29,50 €	- €	- €	- €	- €
7688	Autres produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €					
773	Mandats annulés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	15 255,29 €	- €	21 762,71 €
2	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	15 255,29 €	- €	21 762,71 €
TOTAL GENERAL		583 072,32 €	642 129,55 €	654 067,94 €	701 064,00 €	775 500,00 €	811 500,00 €

RESULTAT DE L'ANNEE

- €	12 184,19 €	6 507,42 €	- €	- €	- €
------------	--------------------	-------------------	------------	------------	------------

BUDGET GENERAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	CA		CA	BUDGETS	
		2021	2022	2023	2023	2024
20	Immobilisations incorporelles	1 419,92 €	1 573,62 €	- €	41 974,95 €	54 000,00 €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	1 000,00 €	7 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	1 419,92 €	1 573,62 €	- €	40 974,95 €	47 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 648,26 €	16 576,93 €	- €	3 500,00 €	8 441,60 €
217838	Autre matériel informatique	8 360,55 €	12 085,93 €	- €	1 500,00 €	3 000,00 €
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 287,71 €	4 491,00 €	- €	1 000,00 €	3 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	1 000,00 €	2 441,60 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL GENERAL	12 068,18 €	18 150,55 €	- €	45 474,95 €	62 441,60 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	CA		CA	BUDGET PRIMITIF	
		2021	2022	2023	2023	2024
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €	27 630,95 €	45 474,60 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 332,79 €	13 647,81 €	17 843,65 €	17 844,00 €	16 967,00 €
2805	Concessions et droits similaires	166,10 €	696,56 €	1 490,60 €	1 490,60 €	794,00 €
281321	Immeubles de rapport	7 079,26 €	7 079,26 €	7 079,26 €	7 079,30 €	7 079,30 €
281838	Autres matériels informatique	2 916,14 €	5 471,93 €	8 424,63 €	8 424,80 €	8 415,70 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	171,23 €	400,06 €	849,16 €	849,30 €	673,00 €
	TOTAL GENERAL	10 332,79 €	13 647,81 €	17 843,65 €	45 474,95 €	62 441,60 €
	RESULTAT DE L'ANNEE	- 1 735,39 €	- 4 502,74 €	17 843,65 €	- €	- €

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024



PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

➤ BUDGET GENERAL

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/04/2024	Postes pourvus au 01/07/2024	Postes non pourvus au 01/07/2024
Catégorie A						
<i>Ingénieur Principal</i>	TC		oui	1	1	
<i>Attaché</i>	TC			2	2	
Catégorie B						
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC					1
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	TC			1	1	
<i>Rédacteur</i>	TC			1	1	
Catégorie C						
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC			1	1	
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	TC	+ 1		1	2	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC	- 1		2	1	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC		oui			1
<i>Alternant en communication</i>	TC			1	1	
TOTAL				10	10	2

➤ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/04/2024	Poste non pourvu
Catégorie A					
<i>Ingénieur</i>	TC		oui	1	
Catégorie C					
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC			1	
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	TC			1	
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC			1	
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	TC			6	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	TC			1	
<i>Adjoint Technique</i>	TC			3	
TOTAL				14	

POUR INFORMATION

CONTRATS DROIT PRIVE	Pourvus
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : chef d'équipe</i>	4
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	7
<i>CDI – Ouvriers : mécanicien</i>	1
<i>Contrat Aidé – PEC</i>	1
Sous-total / 3	15
TOTAL GENERAL	29

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024

➔ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/04/2024	Postes pourvus au 01/07/2024	Postes non pourvus au 01/07/2024
Catégorie B						
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC			1	1	
Catégorie C						
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC	+ 1		3	4	
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	TC			2	2	
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC			2	2	
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	TC	- 1 / + 6		15	20	
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ème} cl</i>	31/35			1	1	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	TC	- 7*		22	15	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	31/35			5	5	
<i>Adjoint Technique</i>	TC			1	1	
Sous-total / 1				52	51	

* 1 départ retraite invalidité au 01/03/2024

POUR INFORMATION

CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI – Animateur QHSE</i>	1
DIRECTION PROJETS	
<i>CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires</i>	1
<i>CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets</i>	1
<i>CDI – Gestionnaire REOM</i>	4
<i>CDI – Animateur Prévention</i>	2
DIRECTION EXPLOITATION	
<i>CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement</i>	1
<i>CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)</i>	3
<i>CDI – Assistante Administrative</i>	1
<i>CDI - Agent Qualifié de Maintenance (maintenance – mécanique)</i>	5
<i>CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage</i>	24
<i>CDI - Conducteur d'engin d'équipement de traitement des déchets</i>	1
<i>CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries</i>	6
Sous-total / 2	50
CONTRATS AIDES et CDD	
<i>CDD – Agents de tri</i>	17
<i>CDD – Circuits de collecte</i>	1
<i>Parcours Emploi Compétence 35 h</i>	7
<i>Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn</i>	11
Sous-total / 3	36
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	138

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_061B-DE
Reçu le 08/10/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 20 septembre 2024 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20240920_062 : Convention d'engagement partenarial

Date de la convocation : 13 septembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Date d'affichage : 1 ^{er} octobre 2024	Nombre de présents : 101	Contre :
Secrétaire de séance : Xavier MONNAIS	Nombre de pouvoirs : 2	Abstention(s) :
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 103	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt septembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – AUZANNEAU Isabelle – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Marie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BOULINEAU Daniel – BOUTILLET Patrick – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BUJAULT Jean – CERTAIN Alain – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEJOLLAT Daniel – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – GUIONNET Claudie – HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – HURBE Frédéric – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – LACOLLE Michel – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LECAMP Pascal – LEROUGE Alexandre – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MOREAUX Philippe – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – OULIER Anne-Marie – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – RAIMBERT Christèle – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROLLE-MILAGUET Thierry – ROTUREAU Bernard – SAVARD Bernard – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TABUTEAU Jean-Pierre – TANGUY Jacques – THEFAUT Roselyne – TERRANOVA Jean-Luc – TESSERAU Thierry – THEUTTHOUNE Gisèle – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VARESCON Jean-Charles – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

N° C20240920_062 : Convention d'engagement partenarial

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu l'audit préalable à la signature d'une convention de contrôle allégé en partenariat réalisé durant le mois de juin 2024,*
- Vu la réunion du 3 juillet dernier en présence du comptable public, de la conseillère aux décideurs locaux, et de la division du Secteur Publics Local de la DDFIP.*

Le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'optimisation de sa gestion et de l'amélioration de la qualité comptable, le SIMER souhaite s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité de ses circuits comptables et financiers.

Afin de poursuivre cet objectif, la Conseillère aux décideurs locaux, le Service de Gestion Comptable Sud Vienne, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et le SIMER ont décidé de mettre en œuvre un partenariat renforcé, visant à améliorer le service aux usagers et à renforcer la coopération entre leurs services respectifs.

Cette démarche de contractualisation implique des engagements réciproques, définis en commun, après avoir identifié les besoins et les attentes de chacun afin d'améliorer durablement l'efficacité de la gestion publique locale.

Il est ainsi proposé au Comité de conclure une convention de partenariat qui se veut ambitieuse dans ses orientations. Ce partenariat se décline en différents axes, eux-mêmes décomposés en actions, étant précisé que cette convention formalise un certain nombre de pratiques déjà mises en œuvre, telles que, par exemple, la dématérialisation des moyens de paiement pour les usagers.

Un état des lieux a permis de dégager les engagements réciproques formalisés autour de **4 axes majeurs en matière de gestion publique locale :**

- **Axe 1** : Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- **Axe 2** : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- **Axe 3** : Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable ;
- **Axe 4** : Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Le **périmètre de l'axe 2** comprend plusieurs actions essentielles à l'amélioration de la qualité comptable et à la fiabilisation des informations financières. Notamment, les actions suivantes qui visent à optimiser et à sécuriser davantage les procédures appliquées :

➔ **En matière de dépenses :**

L'amélioration du délai de paiement et la qualité du mandatement (réduction du nombre de rejets) restent des objectifs majeurs et seront retracés par une fiche action spécifique. Le partenariat pourrait aussi concerner la mise en œuvre d'un **contrôle allégé du comptable** public sur certaines dépenses de fonctionnement ciblées (frais de déplacement, certains type de marché, subventions,...) qu'il conviendra de définir précisément et qui pourrait être étendu au contrôle de la paye. **Le contrôle allégé en partenariat (CAP)** repose sur une convention conclue entre la collectivité et le comptable public permettant de dispenser certaines opérations de contrôles de la part du comptable public et de la fourniture de pièces justificatives, en contrepartie de la garantie d'un bon niveau de contrôle en interne et d'une bonne qualité comptable. Ce dispositif peut s'avérer utile pour le SIMER comme levier pour mettre en place un contrôle interne, fluidifier la chaîne comptable et in fine réduire les délais globaux de paiement. **Dans ce sens, une mission d'audit comptable a débuté en juin 2024 pour déterminer si le contrôle interne comptable est reconnu conforme au cadre de référence pour autoriser la mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat.**

➔ **En matière de recettes :**

Le partenariat est l'occasion de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du processus de traitement des recettes. Les voies d'amélioration concernent essentiellement la communication au sein de la collectivité avec le SGC Sud Vienne afin d'optimiser tout le processus depuis le fait générateur jusqu'au recouvrement, en passant par la production des pièces justificatives. De même, des réflexions seront à mener sur l'émission de créances égales ou en dessous du seuil de 15 euros, fixé par l'article D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce montant empêchant le SGC Sud Vienne d'effectuer des actions de recouvrement forcé (saisies bancaires, employeur).

➔ **La gestion du fichier « tiers » :**

Le fichier « tiers » du Syndicat comporte plus de 62 600 références, dont 61 000 liées à l'activité du SPPGD, correspondant aux fournisseurs, aux redevables, aux bénéficiaires de subvention, etc. L'applicatif métier « Hélios » qui régit les relations entre le comptable et la collectivité est essentiellement basé sur la gestion des tiers. La qualité des informations contenues dans ce fichier et ses modalités d'actualisation constituent ainsi un enjeu primordial dans l'efficacité du processus de recouvrement des différentes recettes et ce notamment pour le budget du SPPGD.

AR Préfecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

➔ **La dématérialisation des échanges :**

La poursuite de la dématérialisation des procédures de mandatement et de recouvrement est sous-entendue dans l'ensemble du fonctionnement de la chaîne comptable, l'objectif étant de proposer aux usagers et redevables de nos différents services publics un large éventail de moyens de paiement (prélèvement, carte bancaire, paiement sur internet, etc).

Un bilan annuel sera réalisé et permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises.

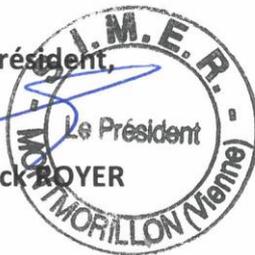
Par ailleurs, il convient de noter que la convention de partenariat formalise également la mise en place du **Compte Financier Unique (CFU), pour l'ensemble des comptes 2024 du SIMER.** Ce dernier se substituera au compte administratif et au compte de gestion. La mise en place de celui-ci vise plusieurs objectifs :

- > favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- > améliorer la qualité des comptes ;
- > simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **d'approuver la conclusion de la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques, La Conseillère aux décideurs locaux et le Service de Gestion Comptable Sud Vienne;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce partenariat.**

Le Président,

Le Président
Patrick BOYER


AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024



Engagement partenarial

entre

.....

la Conseillère aux décideurs locaux du SIMER

le Service de gestion comptable Sud Vienne

la Direction départementale des Finances publiques de la Vienne

et

Le SIMER

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Sommaire

Préambule	3
Liste des actions retenues.....	4
Modalités de suivi des actions	5
Fiches-Actions	6
<i>Axe 1 : Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges.....</i>	<i>7</i>
<i>Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses</i>	<i>11</i>
<i>Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable.....</i>	<i>26</i>
<i>Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables .</i>	<i>31</i>

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Le SIMER, représentée par son Président, Monsieur Patrick ROYER ;

Et,

La direction départementale des Finances publiques de la Vienne, représentée par sa Directrice, Madame Mylène ORANGE-LOUBOUTIN ;

La Conseillère aux décideurs locaux du SIMER, Mme Catherine TINGRY

Le Service de gestion comptable Sud-Vienne, représenté par Mme Valérie JEAMET, comptable public,

Convienent de ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, les partenaires souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer leur coopération.

En ce sens, une réunion au SIMER a eu lieu le 3 juillet 2024, en présence de la comptable, de la Conseillère aux décideurs locaux et de la Division Secteur Public Local de la DDFiP, afin de présenter la démarche de l'engagement partenarial.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

améliorer le service aux usagers ; maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;

- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes ;
- développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

LISTE DES ACTIONS RETENUES

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des **fiches annexées à la présente convention**, à savoir :

<i>Axe 1 : Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges.....</i>	<i>7</i>
<i>Action : Rapprochement des services</i>	<i>7</i>
<i>Action : Partager l'information réglementaire.....</i>	<i>9</i>
<i>Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses.....</i>	<i>11</i>
<i>Action : Optimisation de la chaîne du paiement des dépenses.....</i>	<i>11</i>
<i>Action : Fiabilisation des tiers</i>	<i>14</i>
<i>Action : Optimisation de la chaîne du recouvrement des recettes</i>	<i>17</i>
<i>Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable.....</i>	<i>26</i>
<i>Action : Pilotage conjoint de la qualité des comptes</i>	<i>26</i>
<i>Action : Contribution à une reddition précoce des comptes.....</i>	<i>28</i>
<i>Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.....</i>	<i>31</i>
<i>Action : Information et alerte en matière de fiscalité commerciale des collectivités locales.....</i>	<i>31</i>
<i>Action : Réalisation d'analyses financières</i>	<i>33</i>

MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises.

AR Prefecture
 Cette convention est signée pour une période de trois ans.

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
 Reçu le 01/10/2024

Fait en quatre exemplaires,

A, le

Le Président,

La directrice départementale
des Finances publiques

.....

La conseillère aux décideurs locaux du SIMER

la comptable du SGC Sud Vienne

.....

.....

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

FICHES-ACTIONS

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 1 : Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges

Action : Rapprochement des services

Descriptif de l'action

La qualité d'exécution de leurs missions communes passe par le développement des contacts entre le CDL, les personnels de la collectivité et ceux du poste comptable. La concertation régulière permet de prévenir toute difficulté et, le cas échéant, d'en accélérer la résolution.

Objectifs

- Permettre au CDL, à la collectivité et au comptable d'identifier rapidement leurs correspondants ;
- Optimiser la circulation de l'information ;
- Connaître le contenu des missions et les contraintes de chaque intervenant ;
- Anticiper les mesures à prendre pour une bonne gestion de la collectivité.

Démarche méthodologique

Engagements du SIMER

- Transmettre l'organigramme des services ;
- Communiquer les coordonnées des correspondants en relation avec le SGC (téléphone, adresse de messagerie) ;
- Mettre en place un circuit d'accueil et de présentation des nouveaux arrivants ;
- Informer le CDL et le comptable des compétences des membres de l'assemblée délibérante et de tout changement d'attribution ;
- Transmettre au CDL et au comptable les documents administratifs et les informations reçues de la Préfecture les intéressant.

Engagements du CDL et du comptable

AR Prefecture

Transmettre l'organigramme du Service de Gestion Comptable ;

086-258600493-20240925-C20240926_02-DE
Reçu le 01/10/2024

- Communiquer les coordonnées des correspondants en relation avec le SIMER (téléphone, adresse de messagerie) ;
- Mettre en place un circuit d'accueil et de présentation des nouveaux arrivants ;
- Organiser une réunion semestrielle pour évoquer l'état d'avancement des dossiers en cours ou en projet et les sujets d'actualité ;
- Présenter les outils mis en place par la DGFIP en matière de cyberattaque (prévention – actions à conduire en cas de survenance d'un tel évènement) – septembre 2024 ;
- Au moins une fois par an, présenter les dispositifs ayant trait aux FOVI et sensibiliser les services de l'ordonnateur aux principales fraudes recensées.

Pilotage de l'action

- Transmission des organigrammes et annuaires respectifs ;
- Nombre d'accueils et présentations organisés / nombre de personnes nouvellement installées ;
- Mise à jour effective des organigrammes et annuaires respectifs selon une périodicité choisie (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle...) ;
- Respect du calendrier de rencontres ;
- Transmission des documents administratifs ;

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 1 : Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges

Action : Partager l'information réglementaire

Descriptif de l'action

Les règles applicables à la gestion des collectivités sont multiples, complexes et évolutives. La maîtrise partagée de la réglementation est essentielle pour garantir la sécurité des opérations exécutées.

Objectifs

- Recenser les thèmes susceptibles de faire l'objet d'informations ou de formations ;
- Permettre l'appropriation des évolutions réglementaires ;
- Favoriser une synergie entre les services par la mise en commun des ressources documentaires et intellectuelles (expérience).

Démarche méthodologique

Engagements du SIMER

- Transmettre au CDL et au comptable la documentation à caractère financier mise à disposition des agents du SIMER ;
- Participer à l'élaboration de formations (en fonction des besoins et de l'actualité) ;
- Participer à l'animation de sessions de formations ;
- Solliciter le comptable en tant que de besoin.
- S'assurer du niveau de compétences comptables et financières des régisseurs (a fortiori pour ceux récemment désignés), leurs besoins et organiser leur montée en compétences et formations conjointement avec la DGFIP et ou le CNFPT

Engagements du CDL et du comptable

- Transmettre au SIMER la documentation mise à disposition du CDL et du comptable ;
- En relation avec le service de la formation professionnelle de la DDFIP et éventuellement le CNFPT :
 - Elaborer des formations (en fonction des besoins et de l'actualité) ;
 - Animer des sessions de formations communes ;
 - Assurer une formation individualisée pour chaque régisseur nouvellement nommé.

Pilotage de l'action

- Nombre de modules de formations élaborés ;
- Nombre de personnes formées ;
- Nombre de documentation échangée ;
- Evaluations (questionnaire à l'issue de la formation, a posteriori).

- Recenser les besoins et établir un calendrier

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV
- DDFiP : Service de la formation professionnelle et intervenants de la Direction du réseau

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses

Action : Optimisation de la chaîne du paiement des dépenses

Descriptif de l'action

La rénovation des méthodes de contrôle des dépenses publiques par les comptables est un axe clé de la modernisation de la gestion publique.

L'optimisation des procédures d'exécution des dépenses suppose de raisonner sur l'ensemble de la chaîne administrative associant étroitement l'ordonnateur, le CDL et le comptable de la collectivité.

Objectifs

- Maintenir le délai global de paiement et le mesurer ;
- Permettre à la collectivité de respecter ses engagements vis à vis de ses fournisseurs et prestataires : améliorer son image, obtenir des conditions financières plus favorables et éviter le paiement d'intérêts moratoires ;
- Maîtriser les flux financiers ;
- Améliorer la qualité du mandatement ;
- Moduler les contrôles en fonction du risque et des enjeux réellement constatés dans le cadre du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) ;
- Réfléchir de manière conjointe à l'opportunité de mettre en place un contrôle allégé en partenariat sur certains types de dépenses de fonctionnement (frais de déplacement, certains types de marchés, subventions...), voire l'étendre au contrôle de la paye.

Démarche méthodologique

Engagements du SIMER

- Mandatement :
 - Réguler les émissions de mandats :
 - mandatement dès réception des éléments nécessaires et, si besoin, constatation du service fait ;

AR Préf. ~~Préf.~~ Régulière des mandats ;

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Veiller à la qualité des dossiers de mandatement :

- présence de toutes les pièces justificatives ;
 - exacte identification du véritable créancier ;
 - exacte imputation budgétaire ;
 - ouverture des crédits budgétaires nécessaires ;
 - existence de trésorerie suffisante ;
 - indication du délai de paiement sur lequel le SIMER s'est engagé
 - Veiller à l'enrichissement et à la transmission des fichiers informatiques ;
 - Mettre en place le Flux PES MARCHES
 - Indiquer systématiquement le point de départ du délai global de paiement ;
 - Définir un délai maximum de régularisation des mandats suspendus ou rejetés.
- Dans le cadre du CHD :
 - Codifier correctement les marchés et conventions à suivi exhaustif au sein de la zone marché du protocole informatique ; et en cas de doute privilégier l'appel au SGC plutôt que l'envoi erroné ;
 - Mettre en œuvre les mesures de tri nécessaires sur les pièces – mandats et pièces justificatives ;
 - Analyser avec le comptable les difficultés rencontrées ;
 - Rechercher des mesures correctives et les mettre en œuvre ;
 - Améliorer la fiabilité des procédures (élaboration de fiches de procédures, formation des services si besoin) ;

Engagements du CDL et du comptable

- Restituer par écrit, avec présentation orale, le résultat des contrôles effectués selon une périodicité choisie (au moins annuelle) ;
- Analyser avec l'ordonnateur les difficultés rencontrées et rechercher les mesures propres à les faire disparaître ;

Accompagner la collectivité dans le Flux PES MARCHES en faisant retour sur la qualité des flux reçus : la saisie comptable du Marché Public et les pièces justificatives attendues.

- Améliorer la fiabilité des procédures (élaboration de fiches de procédures, formation des services si besoin) ;

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Pilotage de l'action

- Démarche d'actualisation (au moins annuelle) du plan de contrôle ;
- Taux de rejet des mandats et analyse des motifs ;
- Restitution tracée des résultats des contrôles ; la restitution sera effectuée par la Conseillère aux Décideurs Locaux, ou en cas d'empêchement, par la Comptable publique du SGC SUD VIENNE.
- Evolution du taux d'anomalies et de rejets ;
- Délai de paiement des dépenses ;
- Nombre et montant des intérêts moratoires réglés.

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses

Action : Fiabilisation des tiers

Descriptif de l'action

- Le « tiers » est l'un des moyens pour le comptable et l'ordonnateur d'associer une référence unique et commune à un événement comptable et budgétaire.
- L'applicatif HELIOS est largement basé sur la gestion des tiers dans le « référentiel Tiers », avec pour objectif majeur d'obtenir une vue consolidée et complète de l'en-cours des dettes et/ou créances d'un même tiers.
- Cela implique de tendre à une gestion unique des tiers, tant du côté de l'ordonnateur que du côté du comptable.
- La gestion des tiers dans HELIOS revêt donc une importance primordiale pour mener à bien les missions du poste comptable, notamment en termes de recouvrement, mais également pour tous les autres axes métier d'HELIOS.
- Le référentiel Tiers d'HELIOS est majoritairement alimenté par les flux entrants, issus des applications de l'ordonnateur. Chaque flux porte un certain nombre de tiers, dont les informations peuvent être de teneur et de qualité variables.
- La qualité du référentiel Tiers dans le poste dépend donc en grande partie de la qualité de la base tiers chez l'ordonnateur.
- La fiabilisation du référentiel Tiers passe donc, en premier lieu, par une démarche partenariale entre l'ordonnateur, le CDL et le comptable, afin de sécuriser les modes de saisie des tiers, leur présentation, et les différentes informations portées par le tiers.
- Un bilan régulier de l'état de la base tiers doit permettre de cibler les difficultés d'échanges entre les services de la collectivité ou de l'établissement, le CDL et le comptable et de définir les points à améliorer, que ce soit lors du recueil des informations auprès des administrés ou lors de la saisie des données.
- Des actions de formation peuvent être organisées avec les agents des services des collectivités ou établissements, à partir de fiches listant des consignes de saisie.

Objectifs

- Disposer de données identiques dans les référentiels du SIMER et du comptable des finances publiques permettant ainsi au comptable comme aux services de l'établissement de renseigner sans ambiguïté les redevables ;

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- Disposer de l'offre de service d'industrialisation du processus d'édition et d'une postalisation de qualité des avis de sommes à payer (ASAP) par le Centre Éditeur de Meyzieu (DGFIP) et permettre ainsi un encaissement de masse dans les centres d'encaissement ou via internet (PAYFiP) ;
- Assurer un recouvrement dans les meilleures conditions et disposer de la trésorerie dans les meilleurs délais ;
- Échanger les données avec les référentiels fiscaux :
 - pour actualiser les informations administratives (changement d'adresse, état civil...) permettant la relance du redevable ;
 - pour disposer d'un employeur valide permettant, en cas de non-paiement, l'élaboration rapide d'une saisie à tiers détenteur ;
- Renvoyer aux services de la collectivité via le PES retour recettes des données d'état civil certifiées par l'INSEE ainsi que la dernière adresse DGFIP connue du tiers débiteur ;

Démarche méthodologique

Engagements du SIMER

- L'ordonnateur s'engage :
 - à travailler conjointement avec le CDL et le comptable à la qualité des tiers
 - à respecter les principes essentiels de la fiabilisation des tiers et notamment :
 - Saisir tous les caractères en majuscules, non accentuées ;
 - Ne pas mettre de civilité dans la zone réservée au nom ;
 - Porter une attention particulière à la date de naissance pour les homonymes ;
 - Ne porter qu'une seule donnée dans un champ ;
 - Saisir le champ « date de naissance » au format jj/mm/aaaa ;
 - Éviter les caractères typographiques ou précisions de situation (/ , " , [, & , "veuf", "succession", etc) ;
 - Être vigilant sur les espaces (pas d'espace au début du champ, pas de double espace entre deux mots ...) ;
 - Pour un tiers professionnel, ne pas laisser d'espaces entre les sigles (exemple : DRFIP et non D R F I P) ;
 - Pour un tiers « personne physique », la civilité doit être valorisée dans le protocole PESV2 par :
 - Monsieur ;
 - Madame ;
 - Madame ou Monsieur ;
 - Madame et Monsieur ;
 - à gérer correctement les particularités des co-débiteurs et des tiers solidaires :
 - à respecter les catégories de tiers (personnes physiques - personnes morales)

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- Utiliser les bases de données sécurisées de la DGFiP (cf action suivante : "Optimisation de la chaîne du recouvrement des recettes")

Engagements du CDL et du comptable

- Le comptable s'engage :
 - à travailler conjointement avec l'ordonnateur à la qualité des tiers ;
 - à exploiter les éditions HELIOS afin de traiter les tiers suivant leur statut, conformément au guide de gestion des tiers ;
 - à passer régulièrement en revue les critères de rattachement ;
 - à rendre régulièrement compte à l'ordonnateur des progrès enregistrés et des difficultés résiduelles.

Pilotage de l'action

- Deux indicateurs :
 - Rapport du CDL et du comptable
 - Taux de tiers reconnus.

- **Responsables de l'action**

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV

DDFiP : CMD pour amélioration de la base tiers et Division du recouvrement forcé pour les actions coercitives.

Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses

Action : Optimisation de la chaîne du recouvrement des recettes

L'optimisation de la chaîne des recettes suppose de raisonner sur l'ensemble du processus administratif associant étroitement l'ordonnateur, le CDL et le comptable de la collectivité.

Elle est subordonnée à la qualité des titres émis ainsi qu'à la prévisibilité et à la régularité de leur émission puis à la mise en œuvre rapide d'actions de recouvrement. L'implication de l'ensemble des acteurs permet la mise en place d'une politique concertée, propre à assurer un traitement adapté aux enjeux et aux situations spécifiques.

AR Prefecture

086-258600493-202410920-C202410920_82-DE
Reçu le 01/10/2024

Elle concerne les budgets du SIMER mais aussi les 2 budgets OM gérés par les EPCI

Objectifs

- Permettre à la collectivité :
 - d'optimiser la gestion budgétaire ;
 - de réduire les risques d'impayés ;
 - de bénéficier d'un recouvrement plus rapide.
 - de fiabiliser la qualité comptable (obligation de provisionner les créances douteuses)
- Permettre au comptable :
 - de maintenir le taux de recouvrement à un niveau satisfaisant :
 - résultat du taux N-1 au 31/05/2024 pour le budget Élimination Déchets 24800 : 99,92 %
 - résultat du taux N-1 au 31/05/2024 pour le budget Travaux 34800 : 99,62 %
 - d'optimiser la trésorerie du SIMER ;
 - de sécuriser juridiquement les opérations de recouvrement ;
 - d'améliorer la rapidité et l'efficacité du recouvrement par la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux ;
 - de fiabiliser la qualité comptable.

Engagements du SIMER

- L'émission des titres de recettes
 - Émettre les titres de recettes :
 - au plus près du fait générateur et régulièrement tout au long de l'exercice (loyers),
 - Régulariser au plus vite les recettes perçues avant émission de titre ;
 - Ne pas émettre les créances en dessous du seuil de 15 euros fixé par l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales
 - Veiller à l'identification exacte (**Voir Fiche Action Fiabilisation des Tiers**) :
 - des bénéficiaires de la prestation (civilité, nom, prénom, date de naissance...),
 - des débiteurs (civilité, nom, prénom, date de naissance, numéro SIRET pour les entreprises), porter une attention particulière aux codébiteurs pour certains titres ou les deux noms se retrouvent dans la ligne « Nom » sur Hélios et les 2 prénoms dans la ligne « Prénom ». Ces titres sont particulièrement bloquants en cas de séparation

AR Préfectorale

086-258600493-20240920-20241020_02 DE
Reçu le 01/10/2024

- Indiquer l'adresse précise et complète des débiteurs et surveiller la mise à jour du fichier adresse ;
- Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 2009, les titres de recettes comportent systématiquement mention des : nom, prénom et qualité de la personne qui les a établis ainsi que les voies et délais de recours (2ème alinéa du 4° de l'article L.1617-5 du CGCT)
- *Utiliser les bases de données sécurisées de la DGFIP, en s'inscrivant dans la démarche de l'API R2P (accompagnement par le chargé de mission dématérialisation de la DDFIP)*

· Le recouvrement

L'autorisation de poursuivre et le contentieux :

- Informer rapidement le comptable des contestations sur les titres ;
- Associer les services du SIMER et du comptable pour le traitement des dossiers complexes ;
- Traiter les demandes d'admissions en non-valeur selon une périodicité choisie (chaque trimestre, semestre,...).

Promouvoir les moyens modernes de paiement : PAYFIP, promotion sur le site Internet du SIMER des différents de moyens de paiements et de la mensualisation : www.simer86.fr, actions de communication spécifiques (Déploiement de la Redevance Incitative, journal du tri,...).

La recherche et les échanges d'information :

Dans l'hypothèse de poursuites infructueuses du comptable :

- Fiabiliser les renseignements détenus et communiquer au comptable toutes les informations propres à faciliter le recouvrement (comptes bancaires, employeurs,...) ;
- Fournir rapidement au comptable les nouveaux renseignements collectés, utiles au recouvrement. Sans prétendre à l'exhaustivité, un recouvrement efficace repose sur la connaissance de l'employeur, des comptes bancaires, de la date de naissance, l'adresse réelle et du patrimoine du débiteur connu par la collectivité ou l'établissement, du notaire en cas de succession ou à défaut des héritiers connus.

Les admissions en non valeur des titres de recettes irrécouvrables :

- Provisions pour dépréciation de créance :

- Dans un objectif de sincérité et de fiabilité des comptes, une dépréciation doit être constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire), est inférieure à sa valeur nette comptable. Si le caractère définitif de l'irrécouvrabilité

AR Directeur

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

est établi, la créance est irrécouvrable et une charge doit alors être constatée (admission en non-valeur).

- La dépréciation sera constatée selon le mode réel (analyse par dossier) pour les titres supérieurs à un seuil prédéterminé ou un mode forfaitaire pour les montants en deçà de ce seuil. La méthode, également fondée sur l'ancienneté des titres pourra être corroborée par le taux de recouvrement effectivement constaté afin d'appliquer un taux d'irrécouvrabilité au montant des prises en charge de chaque exercice.
- La procédure « dépréciations des créances et admission en non-valeur », mise à jour régulièrement, et soumise à l'approbation de l'ordonnateur et du comptable, détaille les méthodes appliquées.

- Admissions en non-valeur :

- Dès lors que les tentatives de recouvrement sont demeurées infructueuses, les créances doivent être admises en non-valeur. L'admission en non non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge et de sortir la créance du bilan.
- Toutefois, l'admission en non-valeur ne libère pas pour autant le redevable. En conséquence, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. L'irrécouvrabilité d'une créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité caractérisée, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable et contentieux.
- Les créances éteintes par décision de justice sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision de justice (par exemple les procédures de surendettement avec effacement de dettes). Leur recouvrement ne peut en aucun cas être poursuivi, dans la mesure où l'impossibilité du débiteur de payer ses dettes a été constatée par un juge.
- Le SIMER statuera sur les demandes d'admission en non valeur dans un délai de trois mois suivant la demande du comptable.

Engagements du comptable

- Les échanges d'informations :
 - Fiabiliser les renseignements détenus et communiquer au SIMER tous les éléments nouveaux en sa possession (changement d'adresse, ...) ;

AR ~~Prefecture~~ Examiner avec le SIMER les dossiers à enjeu et complexes.

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- Effectuer l'ensemble des diligences prévues dans la convention avant présentation des titres irrécouvrables pour admission en non-valeur conformément aux calendrier et seuils de poursuites suivants

- Le Recouvrement Amiable et Contentieux :

Dettes cumulées inférieures à 30 € <i>(seuil inférieur au seuil légal des poursuites)</i>	Dettes inférieures à 15 € : <ul style="list-style-type: none"> • En l'absence de paiement, présentation en non-valeur.
	Dettes supérieures ou égales à 15 € et inférieures à 30 € : <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de relance • En l'absence de paiement, présentation en non-valeur.
Dettes cumulées supérieures ou égales à 30 €	Dettes supérieures ou égales à 30 € et inférieures à 130 € : <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de relance standard • Envoi d'une mise en demeure de payer • Ouverture d'une phase comminatoire (huissiers de justice) • SATD (saisie à tiers détenteur) sur employeur, autres tiers (<i>Pôle emploi, CAF, locataire, Notaire, etc.</i>). • En l'absence de paiement, présentation en non-valeur.
	Dettes supérieures ou égales à 130 € et inférieures à 200 € : <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de relance • Envoi d'une mise en demeure de payer • Ouverture d'une phase comminatoire (huissiers de justice) • SATD (saisie à tiers détenteur) sur employeur, compte bancaire, autres tiers (<i>Pôle emploi, CAF, locataire, notaire, etc.</i>). • En l'absence de paiement en cas de SATD (infructueux) ou/ et en présence de procès-verbal de carence ou perquisition en cas de saisie : présentation en non-valeur.
	Dettes supérieures ou égales à 200 € : <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'une lettre de relance • Envoi d'une mise en demeure de payer • Ouverture d'une phase comminatoire (huissiers de justice) • SATD (saisie à tiers détenteur) sur employeur, compte bancaire, <i>pôle emploi, CAF, locataire, notaire, etc.</i>).

AR Prefecture

086-2584000 - 0221483000 - 0221483000
 Reçu le 01/10/2024

	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence de paiement en cas de SATD (infructueux) ou/ et en présence de procès-verbal de carence ou perquisition en cas de saisie : présentation en non-valeur.
Dette cumulée supérieure ou égale à 500 €	<p>Dette supérieure ou égale à 500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> Envoi d'une lettre de relance Envoi d'une mise en demeure de payer Ouverture d'une phase comminatoire (huissiers de justice) SATD (saisie à tiers détenteur) sur employeur, compte bancaire, pôle emploi, CAF, locataire, notaire, etc.). Saisie vente par huissier de la DDFIP PSE (procédure de saisie extérieure pour les redevables habitant hors du département) Inscription hypothécaire pour les propriétaires dont la dette cumulée dépasse 2500 € (seuil défini par la DDFIP de la Vienne à la date de la présente fiche). En l'absence de paiement en cas de SATD (infructueux) ou/ et en présence de procès-verbal de carence ou perquisition en cas de saisie : présentation en non-valeur.

- Les restitutions trimestrielles à l'établissement :

- Informer périodiquement (périodicité de 90 jours) de la situation du recouvrement à l'aide de transmission d'états de restes à recouvrer, sous la forme d'un fichier dématérialisé permettant à l'établissement de suivre le recouvrement des produits et prestations et de communiquer en retour toute information utile à l'action en recouvrement ;
- Informer régulièrement le SIMER sur les dossiers complexes et dont le recouvrement semble compromis.
- Transmission des statistiques recouvrement au SIMER par le service recouvrement du SGC ;

En Annexe

Modalités de poursuites du Recouvrement

Pilotage de l'action

Indicateur : taux de recouvrement des produits locaux

Une réunion annuelle entre la DDFIP, le SIMER et le SGC

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE

Reçu le 01/10/2024

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV (Annexe de Civray M Aboubaker)

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

ANNEXE - ACTION RECouvreMENT

UTILISER LES LEVIERS DE POURSUITE DE FAÇON GRADUÉE (Annexe à la Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre le SIMER et le Service de Gestion Comptable Sud-Vienne)

1. TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales
- Article R 1617-22 du Code général des collectivités territoriales
- Instruction codificatrice du 20 décembre 2021 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (ci après « Instruction codificatrice du 20 décembre 2021 »).

2. Description des modalités de poursuite en place au SGC Sud-Vienne à la date de signature de la convention :

→ Phase amiable :

Lettre de relance ou LR (exhaustif >15 €) : émise après la prise en charge du titre (envoi de l'avis de sommes à payer ou ASAP), à 30 jours pour les personnes physiques et à 30 jours pour les personnes morales. Elle est envoyée en courrier simple (En application de l'instruction du 20 décembre 2021 page 25 qui prévoit que la lettre de relance « est envoyée systématiquement en courrier simple, n'a pas à être signée et est exempte de frais »).

Phase comminatoire amiable (PCA) : 45 jours après la lettre de relance (il s'agit d'un délai local, tenant compte des délais de traitement des réclamations ; et de traitement des paiements par le centre d'encaissement national de Lille). Elle est mise en œuvre dès le seuil de 30 € (suivant les recommandations au niveau national), et jusqu'à 500 € (au-delà, la PCA est cependant possible). Elle concerne l'ensemble des dossiers des particuliers. Le recouvrement de la dette est transféré à un huissier de justice privé choisi via un marché avec la Direction départementale des finances publiques de la Vienne. La PCA se traduit par l'envoi de plusieurs courriers ou relances téléphoniques. 15 % de frais sont appliqués (à la charge du débiteur) et recouverts par et pour l'huissier. 2 courriers sont envoyés dès 30 € assortis d'un déplacement de l'huissier le cas échéant.

Mise en demeure de payer: elle est envoyée en courrier simple (seuil de 30 €) dans un délai de 30 jours après la lettre de relance. Cette procédure est également renouvelée pour l'ensemble des titres afin d'interrompre la prescription quadriennale (Art. L. 1617-5 3° du code général des collectivités territoriales), y compris pour les personnes physiques éligibles à la PCA, et reste

obligatoire avant l'exécution forcée.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

→ **Phase de recouvrement forcé :**

Saisie administrative à tiers détenteur (SATD) :

Applicable à partir de 130 € pour la saisie bancaire, 30 € dans les autres cas (employeur et CAF). Les SATD CAF ne sont utilisées que pour les redevances et droits des services à caractère social de type facture de cantine/services périscolaires et enseignement. La SATD est notifiée directement par le comptable sans recours à un huissier ou à un juge. Au niveau national, 30 jours après un retour négatif au niveau des PCA (pas de paiement ni de délai amiable avec l'huissier de justice) et doit être dénoncée au débiteur en même temps qu'adressée au tiers détenteur. Elle s'applique à toutes les catégories de recettes dans les limites du solde bancaire insaisissable (égal au revenu de solidarité minimum) ou de la quotité saisissable (dépend du nombre de parts dans le foyer et des revenus).

Voies civiles d'exécution forcée :

Sont ainsi visées, les saisies, les saisies attribution, les saisies ventes permettant d'appréhender les biens mobiliers et immobiliers, pratiquées par les Huissiers des finances publiques ou les Huissiers de justice, à partir d'un seuil de 500 € (accord avec les huissiers des Finances publiques du département de la Vienne). Ce seuil peut être fixé supérieur dans d'autres départements. Le seuil pour les poursuites sur saisies extérieures (saisies-vente dans des départements extérieurs) est de 500 €, soumis à l'accord préalable de notre cellule de recouvrement forcé à la Direction départementale de la Vienne.

Sûretés :

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'article 130 de la Loi de finances pour 2022, l'hypothèque légale du Trésor (HLT) est étendue à l'ensemble des comptables publics à partir de janvier 2022. Les comptables peuvent désormais, en vertu du nouvel article L. 269 du livre des procédures fiscales (LPF), inscrire l'HLT y compris pour les produits locaux. Le seuil d'inscription d'une hypothèque légale au Trésor est de 2 500 € (au niveau de la direction départementale des Finances publiques de la Vienne).

À ce titre, il est rappelé que l'HLT n'est pas une mesure de poursuite, mais une simple sûreté, qui permet au créancier de se prévaloir d'un privilège, en l'occurrence d'un rang sur le bien hypothéqué. Ne constituant pas une mesure de poursuite, ni même le préalable à une telle mesure, l'hypothèque n'a pas à être précédée de l'envoi d'une lettre de rappel, ni de l'envoi de bordereau de situation ou de mise en demeure. Elle ne doit pas non plus être portée à la connaissance du propriétaire grevé. Il suffit, pour qu'elle soit inscrite, que sa cause ait été rendue exécutoire.

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable

Action : Pilotage conjoint de la qualité des comptes

Descriptif de l'action

La qualité des comptes locaux est un indicateur figurant au projet annuel de performance du programme 156 inclus dans la loi de Finances, ce qui positionne à un niveau élevé les enjeux présentés par le respect des objectifs fixés en la matière : son renforcement est un objectif permanent de la DGFIP, en particulier dans le contexte de la certification des comptes locaux.

L'article 47-2 de la constitution fixe une exigence de qualité comptable à l'ensemble des comptes des administrations publiques et notamment des établissements publics de santé en prescrivant que « *Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière.* »

En application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*, le comptable public est pour sa part chargé de la tenue de la comptabilité dans le respect de ces principes.

Objectifs

La qualité comptable permet à la comptabilité de remplir sa fonction essentielle : informer les décideurs locaux et les citoyens.

Démarche méthodologique

Pour animer la qualité comptable, la DGFIP a développé plusieurs outils, mis à la disposition du comptable public, et notamment :

- l'indicateur de performance comptable (IPC) : cet outil qui s'est substitué à l'IQCL à compter de l'exercice 2021 permet de détecter, à partir des balances comptables de la collectivité, les mouvements sur les comptes et la conformité de ces mouvements avec la réglementation. Il s'agit notamment du contrôle de la régularité des schémas comptables pratiqués, du délai d'apurement de certains comptes transitoires ou de passation de certaines écritures, de l'ouverture et de l'utilisation des comptes prévus par la réglementation. Il donne un éclairage sur la comptabilité de chaque collectivité ou budget, en mettant en évidence un certain nombre de points forts et de points faibles, pour identifier les marges de progression et suivre les améliorations apportées. Techniquement, il repose sur les contrôles comptables automatisés d'HÉLIOS (CCA).
- les contrôles comptables automatisés d'HÉLIOS (CCA) : les contrôleurs intégrés dans HÉLIOS analysent les opérations et la cohérence des schémas comptables. Ils permettent un signalement d'opérations présentant une anomalie potentielle au regard de la réglementation. Cette liste des CCA est éditée en format « .csv » et peuvent faire l'objet d'une analyse précise des principales anomalies.

AR DE RECOURS

086-258600493-20240920-C20240920-62-DE
Reçu le 01/10/2024

Engagements du SIMER

L'ordonnateur s'engage :

- à répondre dans les meilleurs délais aux observations périodiques que le comptable public pourrait être conduit à formuler.
- à budgéter le plus rapidement possible les opérations relatives aux flux financiers (mandatements et titrages réguliers des comptes d'imputation provisoire)

Engagements du CDL et du comptable

Le CDL et le comptable s'engagent :

- à continuer exploiter les outils de diagnostic comptable mis à sa disposition et en particulier l'IPC et les CCA ;
-
- à communiquer annuellement à l'ordonnateur les résultats de l'IPC en soulignant les marges de progrès identifiés ;
-
- à mener plusieurs campagnes par an d'exploitation des CCA et à en communiquer les conclusions à l'ordonnateur en mettant en évidence les mesures correctrices envisageables (après le vote du budget : tous les trimestres et plus en fin d'année si besoin)

Pilotage de l'action

Indicateurs : Indicateur de pilotage comptable (IPC) : dernier indicateur connu : 95,24 % pour le budget Travaux (34800) et de 100 % pour le budget Elimination Déchets (24800) sur exercice 2023

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV
- DDFIP : Division SPL

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable

Action : Contribution à une reddition précoce des comptes

Descriptif de l'action

Le compte de gestion est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

L'accélération du rythme d'élaboration et de production des comptes est un exercice complexe qui nécessite une synergie entre les services ordonnateur et comptable.

Pour bien préparer les opérations de clôture des comptes de la collectivité, il importe d'engager au plus tôt une réflexion commune entre ordonnateur et comptable.

Objectifs

Une reddition plus rapide des comptes présente plusieurs avantages :

- Connaître dès le début de N+1, les résultats de l'exercice budgétaire et comptable de l'année N afin de mieux instruire le budget et ses modificatifs de l'année N+1 ;
- Disposer, dans les meilleurs délais, d'informations fiables sur la situation financière de la collectivité et ses marges de manœuvre.

La maîtrise conjointe du calendrier peut également être appréhendée comme une mesure débouchant sur un rendu plus rapide des comptes pour une meilleure qualité des comptes.

Démarche méthodologique

Le lissage des opérations implique :

- pour les services financiers :
 - l'émission régulière des mandats et des titres (dont titres de P503 ou PES Retour Dépenses) ;
 - la passation des opérations spécifiques dites de fin d'année au fil de l'eau dès que cela est possible (exemples : en avril ou mai N+1, l'affectation du résultat de l'année N et la dotation aux amortissements pour l'année N+1 pour les biens amortis en année pleine) ;
- pour le comptable :
 - Adresser régulièrement les états de consommations des crédits budgétaires aux services financiers de l'ordonnateur pour pointage. (exemples : en juin et en tout état de cause en novembre afin de préparer la fin de gestion) ;

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- procéder régulièrement aux ajustements comptables nécessaires (exploitation des états d'anomalies comptables, des états de développement des soldes).

Le comptable et l'ordonnateur s'accordent sur un calendrier pour les opérations spécifiques et les contrôles à effectuer.

Dans ce cadre, une date limite doit être fixée pour :

- l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice concerné ;
- l'émission des derniers mandats et titres ;
- les dates des opérations d'ordre (affectation du résultat, contre-passation des charges et produits rattachés, amortissements, reprise de subventions...);
- les dates de contrôle périodique de la concordance entre la comptabilité du comptable et celle de l'ordonnateur (prévisions et réalisations) : rapprochement des comptabilités et vérification de la concordance des résultats ;
- les dates du suivi de la consommation des crédits budgétaires ;
- l'édition des comptes de gestion provisoires pour vérification.

Il conviendra de veiller régulièrement au respect rigoureux des principes et des dates limites précitées dans l'intérêt commun de la qualité des comptes et de l'accélération de leur production.

Engagements du SIMER

- Prendre à bonne date, conformément au calendrier prédéfini, les décisions budgétaires nécessaires à la passation des opérations d'ordre ;
- Mandater et titrer avec fluidité les opérations tout au long de l'année ;
- Pointer périodiquement, avec le comptable, les prévisions et réalisations budgétaires ;
- Etablir avec le comptable un calendrier d'émission des opérations réelles et d'ordre.
- Mettre en place le Compte Financier Unique au 01/01/2024

Engagements du comptable

- Régulariser rapidement les comptes d'imputations provisoires de recettes et dépenses suite à émission des titres et mandats de l'ordonnateur ;
- Assurer une prise en charge rapide des mandats et titres ;
- Pointer périodiquement, avec l'ordonnateur, les prévisions et réalisations budgétaires ;

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- Etablir avec l'ordonnateur un calendrier d'émission des opérations réelles et d'ordre.

Pilotage de l'action

Un indicateur : production du compte de gestion **ou du CFU** à la date fixée conjointement

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- Comptable : SGC SV

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables

Action : Information et alerte en matière de fiscalité commerciale des collectivités ou établissements publics locaux

Descriptif de l'action

La diversification croissante des activités des collectivités et des établissements publics locaux dans le domaine concurrentiel et commercial implique qu'elles soient directement concernées par la taxe à la valeur ajoutée (TVA), voire l'impôt des sociétés.

Le CDL et le comptable assurent des fonctions d'information et d'alerte dans le domaine de la TVA. Au delà de son rôle de contrôle, ils sont les interlocuteurs de proximité des collectivités et des établissements pour une meilleure sécurité juridique des opérations souvent complexes et dont l'enjeu financier est important (impact en matière de fiscalité des professionnels notamment).

Objectifs

Apporter à l'établissement une aide à la gestion des obligations fiscales :

- Sécuriser la gestion de la TVA et autres impôts grâce à la diffusion d'une information régulière sur la législation fiscale et ses évolutions ;
- Alerter l'établissement sur toute difficulté constatée ou potentielle.

Démarche méthodologique

Engagements du SIMER

- Etablir les déclarations d'existence, de cessation, d'option pour l'assujettissement à la TVA conformément à la réglementation et en tenir le comptable informé rapidement ;
- Transmettre simultanément au comptable copie de la déclaration de TVA adressée mensuellement ou trimestriellement aux services gestionnaires ;
- Solliciter le CDL dès le projet, en temps que de besoin, afin de sécuriser la situation de l'établissement sur le plan fiscal.

Engagements du CDL et du comptable

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- Apporter son concours concernant l'information et le respect des règles d'assujettissement et des obligations des redevables, la détermination des bases d'imposition et des droits à déduction ;
- Prendre en charge toutes les questions relatives à la fiscalité des activités commerciales, si besoin les analyser avec l'appui du responsable du Service Impôts des Entreprises (SIE) et/ou la Direction départementale, et dans la mesure où la situation le justifie, promouvoir le recours au rescrit fiscal ;
- Appeler l'attention de l'ordonnateur sur les obligations qui lui incombent ;
- S'assurer de la régularité des dépenses au regard des dispositions du CGI ;
- Contrôler l'exactitude de l'ensemble des calculs de liquidation (y compris du taux appliqué) ;
- Comptabiliser les opérations d'ordre ;
- S'assurer de la concordance de la liquidation effectuée par l'ordonnateur lors de l'établissement de la déclaration de TVA avec ses écritures ;
- Effectuer le paiement de la TVA selon la périodicité prévue ;
- Veiller à l'établissement en temps utile des demandes de remboursement de crédit de TVA.

Pilotage de l'action

Indicateurs :

- réponses aux demandes de l'ordonnateur ;
- respect des obligations fiscales.

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- Comptable : SGC SV
- DDFIP : Pôle gestion fiscale via Division SPL

Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

Action : Réalisation d'analyses financières

Descriptif de l'action

Le CDL et le comptable disposent d'informations financières utiles à la collectivité ou à l'établissement pour repérer ses forces et ses faiblesses et évaluer ses marges de manœuvres.

Les études, individualisées, neutres et objectives, effectuées au bénéfice des élus locaux, doivent leur permettre de procéder aux arbitrages nécessaires en vue de la mise au point de leurs différents projets.

Objectifs

- Apprécier les équilibres financiers de l'établissement ;
- Permettre à l'établissement d'estimer ses marges de manœuvres ;
- Eclairer les élus sur les incidences financières d'un projet ;
- Evaluer l'impact des risques susceptibles d'être générés par ses satellites et partenaires .

Démarche méthodologique

Engagements du SIMER

- Fournir au CDL les éléments nécessaires à une analyse prospective et élaborer en commun un cahier des charges ;
- Transmettre les hypothèses chiffrées préalablement aux investissements ;
- Solliciter, en tant que de besoin, le CDL en vue d'une analyse des risques ;
- Etablir conjointement un cahier des charges ;
- Répondre exhaustivement et rapidement aux questionnaires du CDL en cours d'études ;
- Remplir le questionnaire de satisfaction.

Engagements du CDL et du comptable

- Communiquer annuellement un certain nombre de ratios, choisis en commun, et leur évolution ;
- Présentation annuelle et au plus tard le 15 Avril à l'ordonnateur d'une valorisation des résultats du compte de gestion et des fiches AEF ;

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024

- Avec l'appui du correspondant départemental en charge de l'expertise financière, réaliser et présenter les analyses financières demandées ;
- Expertiser les projets d'investissement à enjeu.
- Confection et présentation d'une analyse rétrospective consolidée en 2024

Pilotage de l'action

Un indicateur : réalisation d'analyses financières, à savoir : une consolidée (BP et BA), une prospective sans projet et avec projets si besoin

Responsables de l'action

- Service ordonnateur :
- CDL : CDL SECTEUR CCVG
- DDFiP : Division SPL : Référent Expertises fiscales et financières

AR Prefecture

086-258600493-20240920-C20240920_62-DE
Reçu le 01/10/2024